

LE CÔTÉ DIABOLIQUE

DE LA PROFANATION DU DIMANCHE

Lorsque j'écrivais, le 28 décembre dernier... par un raffinement de haine on s'applique surtout à faire profaner par ceux-ci (les ouvriers) le jour de Noël et le jour de Pâques, le jour de la naissance du Rédempteur, et le jour où, par son éclatant triomphe sur la Mort, il a affirmé sa toute-puissance. On ne peut nier plus ouvertement le christianisme, et le côté diabolique de la révolution russe apparaît bien là... je ne soupçonnais pas qu'à quelques pas de nous, les propriétaires d'une pulperie s'étaient conduits à Noël à la façon des bolchévistes déchristianisant de Russie.

En effet, aux portes de Québec, pendant que dans toutes les familles régnait cette allégresse particulière au jour de Noël, les ouvriers ont reçu avis que s'ils ne travaillaient pas ce jour-là, ils pourraient se considérer comme congédiés. Au lieu donc de se rendre à l'église entendre ces vieux cantiques qui raniment les plus impotents et les plus vieux de ces vieux heureux où ils étaient jeunes et bien portants; les plus misérables et les plus abandonnés à la pensée que le Dieu de la Crèche est descendu du Ciel sur tout pour eux; les indifférents et même les coupables au tribunal où ils peuvent laver leur âme, puis à la table sainte où ils peuvent la fortifier; les ouvriers de cette usine, plus malheureux que les pauvres bergers de Bethléem, ont endossé leurs salopettes, et pour tout cantique de Noël, ils ont entendu le grincement des chaînes sans fin, et le grondement des meules; pour tout encens, ils ont aspiré la fade odeur de la pâte de bois, et les relents du soufre!

Durant la grande guerre, celle qui a donné lieu à un tel effort humain, et à des batailles si continues qu'on n'en avait jamais vues de semblables, la nuit de Noël avait été le théâtre d'un spectacle touchant. Sans que les chefs, se méfiant de l'adversaire, aient osé donner l'ordre de cesser les hostilités, tout à coup, vers l'heure de minuit, le silence se fit presque complet sur la ligne de feu; puis au grondement de canons, aux crépitements des mitrailleuses, au miaulement des balles et des obus succédèrent des chants de Noël!

Ceux qui ont été témoins de la scène y ont ressenti la grande émotion de leur vie. Sur le champ de carnage; sur ces campagnes déchiquetées, où régnaient en maîtres depuis des mois la haine et la mort, le petit enfant de Bethléem répandait des effluves de paix, et les soldats haïes et bœufs, les mains croisées sur leurs fusils muets, chantaient: Gloire à Dieu au plus haut des cieux!

Au pays de Québec, il n'y avait pas de guerre, pas de tonnerre de canons, pas de marées meurtrières de gaz empoisonnés. Les cloches se balançaient dans leurs cages aériennes, la nature s'était faite belle et la foule cheminant joyeuse et recueillie vers les églises.

Mais dans la pulperie, des esclaves travaillaient.

Leur travail n'était pas un travail béni: Un réservoir à santé, une machine à papier s'est brisée. Les profits des magnats de l'industrie ont été diminués d'autant. Mais les ouvriers, des ouvriers canadiens ont travaillé. Ils ont travaillé le jour de Noël. Ils ont travaillé pendant qu'à travers l'espace les postes émetteurs de tous les pays faisaient ressembler les mélodies joyeuses où l'on racontait le mystère de l'étable.

Et que pouvaient-ils faire? Ils ont besoin de manger. Leurs femmes et leurs enfants ont besoin de pain, de vêtements. Ils ont besoin de logis. Et on leur avait dit: Travaillez, ou meurs avec les chiens!

Des défenseurs? Ils n'en ont point!

Le conseil municipal, a-t-on dit, doit intervenir. C'est à lui de dénoncer. Et le gouvernement se charge de faire mettre à la raison. Le chef du conseil municipal, le maire, est un employé de l'usine. Les conseillers municipaux sont des employés de l'usine. S'ils parlent, s'ils dénoncent, c'est la porte, le chômage. Ils se taisent.

Et la province se déchristianise!

Je ne puis faire autre chose que crier et clamer mon indignation, moi. Je le fais et je continuerai de le faire.

Et je souhaite que vienne bientôt le jour où les gouvernants, qui n'attendent pas les dénonciations des conseils municipaux pour poursuivre les débauchés, qui n'attendent pas les dénonciations des conseils municipaux pour faire coffrer ceux qui prennent la liberté de vendre de l'alcool à leur place, qui n'attendent pas les demandes des conseils municipaux pour s'essayer à faire monter le prix de la pulpe et du papier, se rappelleront que si Dieu n'a aucun besoin d'eux pour se faire respecter, il est tout de même sensible aux marques de respect ou de mépris qu'on lui prodigue, et terrible pour ceux qui contribuent à détacher de lui les peuples.

"L'Action Catholique"

La Ste-Famille et les Voyageurs de Commerce

Dimanche ils célébreront en la chapelle des Soeurs Missionnaires de l'Immaculée-Conception, leur fête traditionnelle, la Sainte-Famille.

Dimanche prochain, 12 janvier, les Voyageurs de Commerce de la Ville et du district auront leur fête traditionnelle, la Sainte-Famille.

Comme d'habitude il y aura messe le matin puis réunion spéciale dans l'après-midi pour les élections des officiers de l'exercice 1930.

Cette année la messe aura lieu en la chapelle des Soeurs Missionnaires de l'Immaculée-Conception, 52, rue Bonaventure, à 7 h. 30, a.m. A deux heures p.m., réunion spéciale aux salles des Syndicats Catholiques, alors que les officiers actuels rendront compte de leurs activités en 1929, puis l'on procédera aux élections pour 1930.

La température aux extrêmes ces jours-ci

Les Etats-Unis grelottent pendant qu'il nous pleut sur le dos.

Chicago, 7.—Le temps doux exceptionnel de la saison s'est changé aujourd'hui en froid intense. En plusieurs endroits du centre et du nord-ouest, on prédit une baisse d'une quarantaine de degrés.

Les Rocheuses

Denver, Colorado, 7.—Il neige aujourd'hui dans la partie ouest des Montagnes Rocheuses et en gagnant l'est et le sud, dans le Kansas, l'Oklahoma et le Texas, presque jusqu'au golfe. La tempête a fait tomber hier soir l'aéropare de mal de Colorado et le pilote a été blessé. Le Montana, le Wyoming et le Colorado ressentent aujourd'hui les effets de la tempête.

Dans l'Extrême-Ouest

San Francisco, 7.—Il fait froid aujourd'hui dans l'Extrême-Ouest à la suite d'une tempête qui s'est abattue dans le nord et qui était accompagnée de pluie, de grêle et de neige. La Californie a eu un hiver d'un hiver réel. Il a neigé beaucoup dans le sud de l'Oregon, où on rapporte des dommages dans le voisinage de Grants Pass.

Pour battre le record du zeppelin

Un aéroplane pour faire le tour du monde en dix jours.

Cleveland, Ohio, 7.—Harry Hasted, riche manufacturier de Cleveland, a annoncé hier qu'il signerait un contrat pour un aéroplane Fokker de \$165,000 dont il ferait usage dans une tentative d'envolée de dix jours autour du monde.

Hasted espère que l'aéroplane pourra être livré en mai et il compte partir de San Francisco pour Hong Kong, Chine, le 15 juin. Il emmènera avec lui huit compagnons.

Babe Ruth mieux payé que Hoover

Il réclame un salaire de \$85,000 pour la prochaine saison de balle au camp.

Une conférence entre Babe Ruth et l'administration des Yankees au sujet des termes du nouveau contrat du roi des home-runs s'est terminée sans résultat définitif aujourd'hui. Le Babe a refusé une offre de \$75,000 par année pour deux ans, et le colonel Jacob Ruppert a rejeté la proposition de Ruth, demandant un contrat de trois ans à \$85,000 par année.

Le salaire de Ruth au cours des trois dernières années a été de \$70,000; les Yankees lui ont offert le même salaire pour l'année, avec une augmentation de \$5,000 s'il signait un contrat pour deux ans.

Après la conférence le colonel Ruppert déclara que de toute façon le club n'accorderait jamais un contrat de trois ans à Ruth, quels qu'en soient les termes.

Le célèbre coiffeur est le joueur qui reçoit le salaire régulier le plus élevé dans le sport professionnel; il a refusé aujourd'hui un contrat lui accordant le même traitement que le président des Etats-Unis.

Un caissier disparaît avec sa caisse pleine

L'Hôtel St-Louis à la recherche de Rodolphe Hudon.

Mardi matin, en prenant son travail le commis préposé au service du jour, fut surpris de constater que la caisse avait été vidée et que l'un

Bénédiction de l'école St-Patrice

M. l'abbé Hervé Trudel préside la cérémonie à laquelle assistent les Membres de la Commission Scolaire et quelques invités.

La nouvelle école que vient de faire construire la Commission Scolaire pour les enfants de langue anglaise aux Trois-Rivières, vient d'ouvrir ses portes.

Elle fournit de magnifiques salles pour sept classes, une grande salle de récréation et un aménagement tout à fait moderne.

Avant que les élèves en prennent possession M. l'abbé Hervé Trudel a béni solennellement le nouvel immeuble.

Parmi les personnes présentes on remarquait M. le notaire J.-A. Trudel, président de la Commission Scolaire; MM. les Commissaires J.-A. Pichette, Omer Boisvert et Ludger Tellier.

Un certain nombre d'invités assistaient aussi à la cérémonie avec les Révérends Pères de l'Assomption qui ont la direction des classes.

La nouvelle école située au coin des rues Ste-Genève et Ste-Julie, présente un joli coup-d'oeil dans sa coquette toute neuve.

Une industrie qui ne fait pas ses frais

Il y a quelques années, dans le but d'aider l'industrie à s'établir aux Trois-Rivières, le Conseil de Ville avait érigé, sur la rue Ste-Marguerite, l'immeuble que l'on appelle aujourd'hui la Bâtisse municipale.

Or il appert, d'après les rapports du Trésorier, que cet immeuble est loin de faire ses frais.

Entretien, chauffage, réparations, etc., est aux frais de la ville qui y consacra en 1929 une somme de \$16,000.

Fin décembre, les revenus se chiffraient à \$14,600 seulement, laissant un déficit de \$1,400, sans compter la dépréciation.

Les espaces actuellement sous contrat sont: 6,000 pieds carrés occupés par le Nouvelliste; 14,865 pieds, par Balcet Glove; 9,731 pieds, par St-Maurice Shirt; 9,332 pieds, par Aboud et Frère.

Lamentations à faire tout bas

Jérusalem, Palestin, 7.—Les Juifs ne pourront plus désormais faire entendre leurs gémissements et leurs supplications, car ils le faisaient depuis des siècles, à la muraille des lamentations. Ils pourront prier et pleurer seulement dans le silence, afin de ne pas troubler la paix des musulmans prosternés dans la mosquée d'Elaksa, comme l'avait demandé la Société de protection de cette mosquée au grand rabbin Kook et hier après-midi, un policier anglais est venu ordonner à des Juives de baisser le ton de leurs lamentations, à la demande de deux Arabes.

Feu Mme Nap. Deschesnes

Nous avons le regret d'apprendre le décès de Mme Napoléon Deschesnes, née Victoria Sylvaïn, survenu dimanche soir, à sa résidence, 118 Bonaventure, après plusieurs mois de maladie.

Outre son époux, la défunte laisse pour pleurer sa perte trois fils, MM. Adélaïde Wilfrid et Albert Deschesnes ainsi que quatre filles, Révérend Soeur St-Clodius (Marie-Ange) de la communauté des Petites Soeurs de Ste-Famille, actuellement à Nicolet, Mmes Judith Proulx (Victoria), Wilfrid Boucher (Corinne) et Mlle Marie-Ange Deschesnes, toutes trois de cette ville.

des employés Rodolphe Hudon manquant à l'appel. Une plainte fut aussitôt portée au poste de police qui s'est mis immédiatement à la recherche du défectueux.

La session est ouverte à Québec

Mardi après-midi s'est ouverte à Québec la troisième session du présent parlement.

Comme d'habitude la cérémonie s'est déroulée avec toute la solennité des grands jours, dans un décor merveilleux et une réunion d'invités de la plus haute distinction.

A trois heures pendant que le canon tonnait sur la citadelle, l'hon. H.-G. Carroll, lieutenant-gouverneur de la province, en uniforme de gala, arrivait au Parlement pour être reçu par le premier ministre, l'hon. L.-A. Taschereau, et ses treize collègues du cabinet.

Dès que le lieutenant-gouverneur eut pris place sur son trône, l'hon. Adélaïde Targeon, président de la Chambre haute, invita le gentilhomme-haïssier à la Verge Noire, M. Arthur Saint-Jacques, à aller chercher les membres de la Chambre basse, qui apparaissaient bientôt, le greffier L.-P. Geoffron en tête. Immédiatement, l'Assemblée reçut du représentant du roi l'ordre de retourner dans son enceinte, pour choisir son président.

Le choix de l'orateur

A la chambre des députés, le premier ministre proposa l'élection de M. T.-D. Boachard, député de St-Hyacinthe, comme président de l'Assemblée. M. Boachard est élu, mironisé, et remercie ses collègues, puis se retire dans ses appartements, que l'hon. Hector Laferté lui a cédés. Il endosse sa toge et prend son tricorne et ses gants. Il remonte au fauteuil et en descendant aussitôt, précédé de la masse portée par le sergent d'armes, accompagné des deux greffiers, suivi des députés, il se rend au conseil législatif, où l'hon. Carroll lit le discours du trône.

Le discours du Trône

Honorables Messieurs du conseil législatif, Messieurs de l'Assemblée Législative,

En présidant pour la première fois l'ouverture de la législature et avant de vous inviter à commencer vos travaux je désire vous offrir, ainsi qu'à vos familles, mes meilleurs vœux à l'occasion de la nouvelle année. Puisse la Providence vous combler de ses bienfaits et continuer à se montrer généreuse envers notre province.

Nous avons lieu d'être reconnaissants pour l'année qui vient de s'écouler. Une abondante récolte a couronné les efforts de nos cultivateurs. Pendant la saison active, nos ouvriers ont trouvé un travail abondant et rémunérateur. Les touristes ont envahi notre province en plus grand nombre que jamais grâce à nos bonnes routes et à l'amélioration de notre hôtellerie.

Recettes sans précédent

Au cours du dernier exercice financier, les recettes ont atteint un chiffre sans précédent, qui a permis à mon gouvernement de multiplier ses octrois à l'assistance publique, à l'hygiène, à l'instruction publique, à l'agriculture, à la voirie et à la colonisation.

Rien n'atteste mieux le prodigieux développement de notre province, sa prospérité et sa richesse, que l'accroissement de ses revenus sans augmentation d'impôts.

Cette marche ascendante fait nécessairement surgir de nouveaux problèmes et crée des besoins auxquels mon gouvernement doit faire face. La province n'est réfractaire à aucun progrès. Elle est prête à toutes les initiatives, en restant cependant dans les bornes que lui dicte la prudence et ses moyens financiers.

De nouveaux comités

L'agriculture et la colonisation étant la base de notre prospérité, mon gouvernement croit qu'il est nécessaire d'augmenter le nombre de nos comités agricoles. Plusieurs circonscriptions électorales sont trop étendues pour qu'un député puisse donner à tous ceux qui les habitent l'attention voulue.

En vue de mieux protéger l'épargne populaire, mon gouvernement vous demandera de remettre à l'étude le projet de loi qui vous a été soumis l'année dernière relativement à la vente des actions et obligations de certaines compagnies.

Comment se répartit l'évaluation municipale aux Trois-Rivières

Sur une évaluation municipale de \$61,594,458, seulement \$22,663,213 paye l'impôt foncier. Les propriétés non imposables, cités des Trois-Rivières, gouvernements, églises et institutions religieuses et propriétés scolaires représentent un total de \$11,220,145, soit dix-huit pour cent de toute la propriété aux Trois-Rivières. La propriété industrielle et manufacturière exemptée du paiement de l'impôt foncier se chiffre au grand total de \$27,711,100, ou quarante-cinq pour cent de toute la propriété. La propriété imposée se chiffre à \$22,663,213, soit à un peu moins de trente-sept pour cent.

La propriété exemptée de l'impôt foncier aux Trois-Rivières, par des règlements représente \$5,047,887, de plus en valeur que la propriété payant l'impôt.

Les propriétés non imposables se répartissent comme suit: cités des Trois-Rivières, \$4,260,820, gouvernements fédéral et provincial, \$2,258,050 églises et propriétés religieuses, \$3,024,650, propriétés scolaires, \$1,676,625.

Les propriétés imposables se répartissent comme suit: catholiques, \$15,581,513; dissidents, \$808,825; neutres, \$6,272,775; exemptées par règlements, \$27,711,100.

Les propriétés imposées se répartissent comme suit par quartier: St-Louis, \$4,613,245; Ste-Ursule, \$283,900; St-Philippe, \$3,758,793; Notre-Dame, \$12,207,275.

Plus de la moitié de la propriété payant l'impôt foncier se trouve dans le quartier Notre-Dame qui compte aussi la moitié des électeurs municipaux. Près des deux-tiers de la propriété exemptée par les règlements se trouve dans le quartier Ste-Ursule, \$17,625,900 sur un grand total de \$27,711,100. Le même quartier compte un quart aussi de la propriété non imposable. St-Louis est le quartier qui renferme le moins de propriétés non imposables consistant pour les deux-tiers en propriétés municipales. La moitié des propriétés religieuses se trouve dans le quartier Ste-Ursule qui comprend aussi près de la moitié des propriétés du gouvernement. Le quartier Notre-Dame ne renferme pratiquement pas de propriétés du gouvernement mais il renferme soixante-trois pour cent des propriétés municipales, un tiers des propriétés religieuses et la moitié des propriétés scolaires.

PROPRIETES IMPOSABLES PAR QUARTIER

	Catholiques	Dissidents	Neutres	Exemptées par régl.
St-Louis	3,735,395	187,600	690,250	61,300
Ste-Ursule	1,649,500	221,600	212,800	17,025,900
St-Philippe	2,764,093	84,250	747,150	7,087,100
Notre-Dame 1	4,758,350	201,400	442,850	
Notre-Dame 2	2,546,175	113,975	4,065,825	2,336,800
	15,453,513	808,825	6,158,875	27,711,100

Les terres en culture imposables se répartissent ainsi:

	Catholiques	Neutres
St-Philippe	\$102,500	\$60,800
Notre-Dame 2	25,500	53,200
	\$128,000	\$114,000

Valeur totale de la propriété imposée: \$22,663,213.

PROPRIETES NON-IMPOSABLES PAR QUARTIER

	Cité des Trois-Rivières	Gouvernement	Religieuses	Scolaires
St-Louis	683,295	280,650	84,000	114,600
Ste-Ursule	61,900	1,091,800	1,503,700	408,200
St-Philippe	749,700	746,900	217,500	343,900
Notre-Dame 1	68,825	132,000	186,900	714,000
Notre-Dame 2	2,697,100	6,700	1,032,550	95,925
	4,260,820	2,258,050	3,024,650	1,676,625
Total de la propriété non imposable:				\$11,220,145
Valeur totale de l'évaluation municipale:				\$61,594,458

Les dispositions de nos lois qui régissent les droits auxquels sont assujetties les successions demandent à être révisées. Vous aurez à étudier un projet de loi visant à diminuer les impôts sur les successions modestes, à favoriser les familles nombreuses et à exempter de tout impôt les legs destinés à certains hôpitaux.

L'entretien des ponts

Après avoir pris à sa charge tout l'entretien des grandes routes de la province et avoir ainsi soulagé les contribuables d'un fardeau parfois très lourd, mon gouvernement désire faire encore davantage. Il se propose d'assumer maintenant à ses frais l'entretien des ponts situés sur ces grandes routes.

Problèmes sociaux

Plusieurs problèmes sociaux d'une grande importance sont à l'ordre du jour. Dans les autres provinces et l'étranger, on a tenté, avec plus ou moins de succès, d'en résoudre quelques-uns. Mon gouvernement n'entend pas se soustraire à son devoir. Il a l'intention de vous soumettre un projet de loi créant une commission composée d'économistes pour étudier les divers systèmes d'assurance sociale, de placement familial, de pension de vieillesse, et certains autres problèmes sociaux de cet ordre. Il croit qu'une étude complète de ces différentes questions faite à la lumière de l'expérience acquise ailleurs, nous vaudra une solution satisfaisante.

Mon gouvernement se propose de faire immédiatement l'essai du système grancher qui réussit fort bien en France, pour le placement des enfants débiles et menacés de contagion. Il fera également un vigoureux effort pour prendre soin des personnes âgées et des enfants indigents.

Elevage et agriculture

Diverses autres mesures vous seront soumises, dont les unes sont destinées à protéger l'élevage du renard et des animaux à fourrure, et dont les autres visent à fournir des octrois additionnels à nos écoles d'agriculture, à encourager nos petites industries domestiques, tout particulièrement la mise en conserves de fruits et légumes, et à favoriser l'agriculture en général.

On vous demandera également de légiférer pour assurer une coopération plus étroite entre les cultivateurs, mon gouvernement étant convaincu que le succès de l'agriculture dépend d'une telle coopération.

Messieurs de l'Assemblée Législative

L'étude des comptes publics vous démontrera l'état florissant de nos finances. L'excédent budgétaire du dernier exercice, dont partie a été appliquée au rachat de notre dette provinciale, est un des plus considérables que nous ayons enregistrés. Nos revenus n'ont jamais atteint un chiffre aussi élevé depuis la Confédération. Obtenus sans surcroît d'impôts, ils sont un indice manifeste des progrès que notre province a réalisés.

Il vous incombera de voter les crédits nécessaires à l'administration pour le prochain exercice.

Honorables messieurs du Conseil Législatif, Messieurs de l'Assemblée Législative

Vous aurez à légiférer sur diverses questions d'intérêt général. Je prie Dieu de vous éclairer et de bénir vos travaux au cours de cette session que j'ai l'honneur d'inaugurer au nom de Sa Majesté le Roi.

COURRIERS DE NOS CORRESPONDANTS DE LA REGION

MAKAMIC

Le 2 janvier a été béni dans l'église paroissiale le mariage de Mlle E. Lauzon, mécanicienne avec Mlle Germaine Caron.

Le mariage a été célébré en présence de nombreux invités. Les témoins étaient M. et Mme Leduc, fils de M. Desautels, marchant à Grand-Mère. A cette occasion un réveillon qui réunissait quelques invités fut servi chez le notaire Desautels.

Mlle E. Pelletier, institutrice, est de retour perména après avoir passé les vacances du jour de l'An à Montréal chez des parents.

M. Eugène Rouleau et sa famille ainsi que son frère Aristide, ont passé le temps des Fêtes à St. Tite, leur paroisse natale. Ils assisteront au mariage de Mlle Blanche Rouleau, fille de M. Aristide Rouleau, avec M. Emile Lachance, fils de M. Ferdinand Lachance.

GENTILLY

L'élection des marguilliers

Dimanche dernier eut lieu une assemblée de paroisse pour l'élection d'un marguillier. M. Narcisse Toutant, élu, remplaçant M. Eugène Goudreau, sortant de charge.

La pêche au petit poisson, est commencée depuis quelques jours et déjà de nombreux canotiers sont installés sur la glace du fleuve. Plusieurs se promettent de s'en donner à cœur joie, mais la pêche n'a plus le charme des jours d'antan, où elle était alors une des principales industries de la région.

Va et vient

M. Evariste Scheling, professeur à Montréal, chez son père M. Achille Scheling.

MM. Laval Giroux, Fernand Poliquin, Gérard Carignan, étudiants chez les Frères du Sacré-Cœur à Victoriaville, dans leur famille pour les vacances du jour de l'An.

MM. Steven Poliquin, Alexandre Lebleu, Luc Brunelle, Aïcio Séguin, étudiants, chez les RR. Pères de Marie de Montfort, à Papineauville, sont en vacances pour une quinzaine.

En visite au presbytère: MM. les abbés Rheault et Beauchesne du Séminaire de Nicolet.

YAMACHICHE

Nouveau marguillier

M. Joseph Carbonneau est élu marguillier sans élection.

MM. Germain et Raymond Meunier, du Jardin de l'Enfance des Trois-Rivières, chez leur père M. Osmie Meunier, à l'occasion des vacances du jour de l'An.

M. Lucien Bourassa, de Montréal, en promenade chez des parents.

M. Roméo Gélinas, de Montréal, chez son père M. Arthur-L. Gélinas.

MM. Joseph et E. Gélinas sont allés chez leur père M. Hector Gélinas, à St-Séver, le jour de l'An.

MM. et Mmes J.-C. Lamche, Dr A.-H. Archambault, Emile Girardin, de Montréal, en visite chez leurs parents, le jour de l'An.

M. et Mme Arthur Bellemare, de Montréal, chez M. Hyacinthe Trahan.

Mlle Emélie Desautels, en promenade à Vaudreuil, chez son oncle le Dr Lionel Bellemare.

M. et Mme Arthur Villeneuve, des Trois-Rivières, chez leurs parents, dimanche dernier.

M. Wilfrid Gélinas, de Montréal, chez son père M. Arthur Gélinas, le jour des Rois.

M. Félix Riard, de St-Basile, était chez sa sœur Mme A. Gauthier, le jour des Rois.

M. et Mme Avitus Maillette, des Trois-Rivières, chez leurs parents, le jour de l'An.

M. Hormidas Garneau, de St-Basile, chez son fils M. Hervé Garneau et M. Philias Pellerin, le jour des Rois.

MM. Eugène Gendron, Bernard Gendron, des Trois-Rivières, Emile Gendron, de Montréal, chez leurs parents le jour des Rois.

M. et Mme Roméo Gagnon, de Ste-Marguerite, des Trois-Rivières, chez M. Napoléon Bellemare, le jour des Rois.

M. et Mme Ovide Dusseault, de Montréal, chez son père M. Louis Dusseault.

M. et Mme J.-A. Verrette, des Trois-Rivières, chez M. Théodore Bourassa, le jour de l'An.

MM. et Mmes Wilfrid et Philippe Lemire, des Trois-Rivières, Donat Lafontaine, de Louiseville, chez M. Eugène Lemire, le jour de l'An.

Baptême

Joseph-Lucien Jean - Paul, enfant de M. et Mme J.-Majorique Lamy, née le 1er janvier. Parrain: M. Lucien Bourassa, cousin; marraine: Mlle Cécile Lamy, sœur de l'enfant. Porteuse: Mlle Jeanne Lamy, sœur de l'enfant.

STE-FLORE

A Noël, avaient lieu les fiançailles de Mlle Marie Desautels, fille du notaire J.-H. Desautels, et M. Henri Leduc, fils de M. Desautels, marchant à Grand-Mère. A cette occasion un réveillon qui réunissait quelques invités fut servi chez le notaire Desautels.

Marquillier

M. Henri Bourassa est nommé marguillier, remplaçant M. Ladger Lavergne, sortant de charge.

Funérailles

Le 2 janvier, avaient lieu les funérailles de René Benoit, fils de M. Joseph Benoit, décédé à l'hôpital de Grand-Mère à la suite d'une opération. Le défunt âgé de 16 ans et 10 mois n'était malade que depuis quelques jours.

Il laisse dans le deuil, outre son père et sa mère (trois sœurs et un frère), Marthe, au noviciat des Filles de Jésus des Trois-Rivières, Réa Gisele et Fernand.

Le service fut chanté par M. le Curé Denoncourt.

Les porteurs étaient MM. Félix Pellerin, Albert Deschênes, Olivier Desautels et Adélard Bronsard.

Un nombreux cortège accompagna le défunt à sa dernière demeure.

Nos sympathies à la famille en deuil.

Divers

A l'occasion des Fêtes de Noël, et du jour de l'An, les collégiens sont heureux de passer quelques jours de vacances dans leur famille.

Un grand nombre de visiteurs sont aussi dans la paroisse à cette occasion et il est consolant de constater combien la vieille tradition des réunions de familles et des grands repas est encore en honneur dans nos paroisses et la plupart de nos villes.

Le Rév. Père Ludolphe O.F.M., vicaire à Notre-Dame des Sept-Allégres ainsi que M. et Mme Léo Lambert, des Trois-Rivières, M. et Mme Doris Avoite et leurs fils Robert et Jean, de Montréal, chez M. Ed. Avoite.

Mlle Marie-Ange Deschênes, de Montréal, chez son père M. Naz. Deschênes.

Dr Nérée Lavergne, de Québec, chez son père M. Louis Lavergne.

M. Léo Leblanc, de Montréal, Mme Ed. Leblanc, MM. Gédéon et Hervé Leblanc, de Shawinigan, de passage à Ste-Flore le premier de l'an.

Record

Après avoir été au repos depuis le 18 dec. certains automobilistes dont MM. Albéric Foucher, de Ste-Flore, et Dr Doyon, de Grand-Mère, et quelques autres, ont parcouru avec succès, le 5 janvier, les 3 milles qui séparent Ste-Flore de Grand-Mère.

A pareille date c'est un record et l'on se serait cru aux beaux jours du mois d'avril.

HEROUXVILLE

Nouveau marguillier

Dimanche dernier les francs-teneurs de cette paroisse se sont réunis afin de procéder à l'élection d'un nouveau marguillier pour remplacer M. Henri Duchemin sortant de charge. Le sort favorisa M. Tancrède Thiffault.

Joyeuse réunion

Ces jours derniers se réunissaient à la demeure de M. Henri Duchemin un groupe de parents et d'amis dont les noms suivent: Mmes Juliette, Berthe, Jeanne et Germaine Duchemin, Jeanne Gagnon, et St-Séverin, Alice Trudel, Geneviève et Rachel Thiffault, Edouardine et Florette, Rose Rheault, Gertrude et Madeleine Duchemin, Jeanne d'Arc Crête, Monique et Fabiola Carignan, Julia Lefebvre, Rachel Cloutier, Jeanne Deschênes et Marie-Anne Rivard, MM. Henri et Achille Duchemin, Gaston Gagnon, Hermas Deschênes, Jean Crête de La Tuque, Joseph Cossette, André Crête, Isaie Bordeleau, Lucien Lefebvre, Jean-Marie Gagnon, de St-Séverin, André Rheault, Jean-Louis Roberge, Emile Roberge, Oscar Rheault et Sario Trudel, de Shawinigan.

Va et vient

M. et Mme Roland Rheault, des Trois-Rivières, M. et Mme Arthur Martin, de Grand-Mère, et leur bébé Lévis étaient les hôtes de Mme Xavier Rheault dimanche.

M. et Mme Léonidas Thiffault, de St-Georges étaient de passage chez M. Arsène Deschênes ces jours derniers.

M. et Mme Sem Fortin, de Grand-Mère, ainsi que leur bébé Guy, passent quelques jours chez M. Wilfrid Thiffault.

M. et Mme Philippe Hamel, aussi de Grand-Mère, en visite chez M. Xavier Carier.

Mmes Geneviève et Rachel Thiffault sont allées en voyage d'affaires à St-Georges, dimanche.

M. et Mme Omer McCraw, du Lac-a-La-Tortue, passent quelques jours chez M. Odilon Trépanier.

M. Emile Roberge est allé à St-Stanislas chez son père, mercredi dernier.

Mlle Bernadette Baril Inst. a passé ses vacances chez son père, M. Léopold Baril à St-Narcisse.

M. Jean Crête, de La Tuque, passe quelques jours dans sa famille.

Plusieurs étudiants ont passé leurs vacances du jour de l'An dans leurs familles. Ces sont: M. Jean-Louis Roberge, de l'Académie des Trois-Rivières chez M. Nérée Roberge, Ernest Carey de l'Académie des Frères du S.-C. de Victoriaville, chez M. Eugène Carey, M. Maurice Jacob, du Séminaire des Trois-Rivières, chez M. Jules Jacob, Gabiela Carignan, du Couvent des Filles de Jésus, du Lac à La-Tortue, chez M. Willie Carignan, Mlle Françoise Duchemin, du pensionnat de St-Fite chez M. Camille Trudel.

M. et Mme Alfred Mongrain, de Shawinigan, M. et Mme Philias Allaire, des Trois-Rivières, M. et Mme A. Allaire, de St-Tite, étaient en visite chez M. Tancrède Thiffault, mercredi dernier.

M. et Mme Alfred Trudel, M. et Mme Nérée Massicotte, de Shawinigan, en visite chez des parents.

Mmes Lucille et Rose-Aimé Périgny, de Ste-Thécle, ont passé quelques jours chez M. Henri Duchemin.

M. et Mme Florent Massicotte, Mmes Germaine et Virginie Pagé, de Grand-Mère, M. et Mme Euclide Chartré, des Trois-Rivières, étaient les hôtes de M. et Mme Norbert Pagé, ces jours derniers.

BECANCOUR

Imposantes funérailles de M. Louis Massé

Le 27 décembre, ont eu lieu dans notre église paroissiale, les funérailles de M. Louis Massé. Il laisse dans la peine, son épouse née Elizabeth Deshaies, un garçon, Louis cultivateur; quatre filles: Mme Emile Leblanc (Marie), Sœur St-Nom de Jésus (Berthe), Religieuse et Supérieure du Monastère du Précieux-Sang de Rome, Sœur St-Louis de Gonzague, (Florence), Monastère du Précieux-Sang de Nicolet—Mme Edgar Mailhot (Rachel) de Montréal; Une grande tante, S. Marie de l'Assomption du Monastère du Précieux-Sang de St-Hyacinthe; Deux frères, MM. Albert de Bécanour, et Alphonse, de Saxon, Wisconsin, Une sœur Religieuse de la Providence, St-Louis de Blois (Maria) et trois petits enfants, Lucile et Marthe Leblanc et Roch Mailhot.

La levée du corps fut faite par M. J. Ephrem Lemire, curé.

Le service fut chanté par M. l'abbé J.-E. Lemire, assisté de M. les abbés R. Lallier, vicaire, et E. Antate, curé à Précieux-Sang. La quête fut faite par MM. Onésiphore Leblanc et Maurice Cyrenne.

Les porteurs étaient MM. Ben Deshaies, Onésiphore Leblanc, Joseph Cyrenne, Albert Deshaies, Maurice Cyrenne et Robert Massé, tous neveux du défunt. Portait la croix, M. Amédée Deshaies. Conduisait le corbillard, M. Alard, des Trois-Rivières.

La chorale exécuta sous la direction de M. Jos. M. Blondin: Requiem de "Martini". Kirie et Graduel de "Yon". Prose de Panetton. Soliste M. Ls Baribeau. Domine Jesu Christe, de Boissière. Sanctus de "Yon" et aussi Agnus Jesu Salvator de Manet.

Solistes M. l'abbé Gaston Dubé, Jos. M. Blondin et Mlle Juliette Blondin. Lux eterna de "Yon". Les Adieux de "Shubert". Schiste M. Ls Baribeau. Libera. In Paradisum et Psalme de "Yon". Les yeux clos pour jamais de "Nufe". La chorale A l'orgue Mlle Thérèse Blondin. Les principaux solistes, M. le curé G. Dubé, de Ste-Angèle de Laval, Jos. M. Blondin, Maurice Blondin, Henri Bourgeois, Edouard Hélie, de Ste-Angèle—Lucien Cormier.

Au choeur, on remarquait M. l'abbé Lavallée, Aumônier des SS. du Précieux-Sang de Nicolet.

Les diverses communautés étaient représentées par Sœur Marie-Bernadette des Srs du Précieux-Sang de Nicolet. Sœur St-

Bernard de Rodez des Srs de l'Assomption de Nicolet et Sœur Louis de Blois des Srs de la Providence Montréal et Sœur Valère.

On remarquait dans le nombreux cortège: Les Révérendes Sœurs de l'Assomption et leurs élèves, M. Joseph Deschênes, député, Dr J.-E. Blondin, MM. Emile Beauchesne, Ben Deshaies, Dr Ladiay de Nicolet, Ephrem Belcourt, Albert Dumont, N.-P. (Hercule) Rheault, N. P. de Gentilly, Dr M. Manseau, Dr L. Poisson, Louis Baribeau, agronome, Adrien Barbeau, Robert Poisson, Arthur Proulx, Romulus Manseau, Alphonse Rheault, Gédéon Leblanc, Ephrem Rheault, Georges McRissette, Alfred Lacourse, Hippolyte Rheault et Adolphe Rheault, David Rheault, Lionel et Herman Rheault, Robert Deshaies, Albert Rheault, Achille Poisson, Rémi Leblanc, Mmes Emilien Noël, Eusèbe Rheault, Joseph Béliveau, Johnny Rheault, Philippe Rheault, Faïda Poisson, Joseph et Théodore Beauchesne, Réal Beauchesne, Lorenzo Héroux, Mmes Eulalie Manseau, Marie-Jeanne et Juliette Nourry, MM. et Mmes Joseph Cyrenne, N. Lemire, Mmes Martha et Florette Mailhot, Marie-Louise Dumont, MM. Georges Proulx, Joseph et Albert Beauchesne, et une foule d'autres dont les noms nous échappent.

Cablogramme de Rome: Révérend Sœur St-Nom de Jésus des Srs du Précieux-Sang.

Télégrammes: M. Alphonse Massé de Saxon Wisconsin, M. Henri Deshaies de St-Hubert.

Offrandes de Messes: Famille Louis Massé et Emile Leblanc, MM. et Mmes Edmond Deschênes, Edgar Mailhot, J. Boisvert, Dr et Mme E. Blondin, Mmes Yves Louis Deshaies, Vve Edouard Beauchesne, Vve Jos. Hélie, M. l'abbé J.-A. Lesieur, curé, M. Moïse H. Lemire, Lucien Leduc, Famille David Deshaies, M. Robert Poisson.

Couronne de Messes: M. et Mmes Ephrem Deshaies, Robert Deshaies, Philippe Hébert.

Bouquets spirituels de Terre-Sainte: Mme Vve Siméon Tourny, M. P.-X. Sarasin, MM. et Mmes Maurice Arcand, Charles Arcand, Saül Boisvert, François Lacoursière et Johnny Rheault.

Bouquets spirituels: Frère Joachim C. S. V., MM. et Mmes Benjamin Deshaies, Eusèbe Rheault et Lorenzo Héroux, Mmes Corinne Rheault et Mélanie Cyrenne, La famille B.-J. Noarry.

Sympathies: Les religieuses de l'Assomption de la Providence; Sr Vitaline, Supérieure, Sr St-Valère, SS. du Précieux-Sang de Nicolet; MM. et Mmes Edgar Mailhot, Joseph Beauchesne, Léopold Cyrenne, Mmes Alice Cyrenne, Claire et Yvette Boisvert, MM. et Mmes J.-A. Savoie, Anthime Pinard, Charles Lesieur, Pierre Cyrenne, Maurice Lemire, Urie Dooce, Louis S. Boisvert, Albert Deshaies, J.-B. Provancher, Maurice Beauchesne, J.-A. Lahaie, D.-H. Rheault, Adolphe Jauras, Rodolphe Benoit, Bruno Beauchemin, Hervé Barbeau, J.-J. Lapin, les familles Jean Bourgeois, J.-D. Gosselin, Urie Champagne, Nap. Mapeau, William Lemire, John Carignan, Alfred Carignan, Lucien Boisvert, Albert et Arède Mailhot, Georges Proulx, Arthur Proulx, Nél Proulx, Achille Poisson et Clément Brasseur, M. le chanoine J. Bourgeois, Mmes J.-M. Leclair, Mme Vve Nérée Genest, Mmes Pauline et Marguerite Leduc, la Société St-Jean-Baptiste de Bécanour, Mme Vve Achille Leduc.

Dans l'Alberia, la Calgary Power Co., a mis en exploitation, le 22 octobre de la présente année, le premier groupe électrogène de son nouvel aménagement de Ghost sur la Bow, situé environ 33 milles à l'ouest de Calgary. Cette installation couronnait une période de grande activité qui avait commencé en août 1928. La centrale, qui aura d'abord deux groupes de 18,000 ch. fonctionnant sous une hauteur de chute de 165 pieds et qui en recevra plus tard un autre de même puissance, est située sur le chenal principal de la rivière; elle est flanquée de chaque côté par un barrage massif en béton, qui relie les deux rives. Au sud, une digue à remblayage hydraulique s'étend sur une distance de 2,000 pieds jusqu'à la digue principale à vannes de réglage, tandis qu'au nord une digue en terre relie les ouvrages aux terrains élevés des abords. L'énergie sera livrée par une ligne importante de transmission qui s'étendra d'Edmonton jusque vers la frontière américaine au sud.

L'exécution de ces divers aménagements, qui fourniront de grandes quantités d'énergie à bon marché pour l'exploitation minière, pour l'industrie et le commerce en général, ainsi que pour l'usage domestique, annonce une ère de grande expansion industrielle et exercera une influence considérable sur le développement économique des provinces des Prairies.

Plus en amont de la Winnipeg un autre aménagement est en voie de réalisation aux chutes Slave sur la ville de Winnipeg. Il est situé environ cinq milles en aval de celui de Pointe du Bois et il comprend des ouvrages de chaque côté d'une île, à peu de distance en aval des chutes. Le chenal de droite sera barré par une digue en pierre, tandis que l'usine de force et les barrages-mains des vannes de réglage et du déversoir de trois-plein seront construits sur le chenal de gauche. L'usine de force comprendra huit groupes électrogènes de 12,000 ch. chacun, fonctionnant sous une hauteur de chute d'une trentaine de pieds. L'installation initiale sera constituée par deux de ces groupes. Le contrat général des travaux a été accordé en juin 1929 et l'on s'attend que la première installation pourra être mise en fonctionnement vers la fin de 1931.

Le premier aménagement hydroélectrique de la Saskatchewan est actuellement en voie de réalisation à Island Falls sur la Churchill, à peu de distance à l'ouest de la limite Manitoba-Saskatchewan. A cet endroit, la Churchill River Power Co., filiale de la Hudson Bay Mining and Smelting Co., construit une centrale dont chacun des six groupes électrogènes aura une puissance de 14,000 ch. opérant sous une hauteur de chute de 56 pieds. Trois groupes constitueront l'installation initiale. L'usine de force est située dans le chenal principal; elle est flanquée au nord d'un barrage à vannes de réglage, tandis qu'au sud, dans une dépression naturelle, se trouve la digue maîtresse à vannes de réglage. D'autres digues en terre devront aussi être aménagées. Les matériaux de construction ont été amenés à pied d'œuvre durant l'hiver de 1928 et le commencement des ouvriers a été installé. Les travaux ont commencé dès les printemps et ont été poursuivis avec activité. On s'attend que la force motrice pourra être livrée à la mine de Flin Flon vers la fin de 1930 par une ligne de transmission de 65 milles.

Dans l'Alberia, la Calgary Power Co., a mis en exploitation, le 22 octobre de la présente année, le premier groupe électrogène de son nouvel aménagement de Ghost sur la Bow, situé environ 33 milles à l'ouest de Calgary. Cette installation couronnait une période de grande activité qui avait commencé en août 1928. La centrale, qui aura d'abord deux groupes de 18,000 ch. fonctionnant sous une hauteur de chute de 165 pieds et qui en recevra plus tard un autre de même puissance, est située sur le chenal principal de la rivière; elle est flanquée de chaque côté par un barrage massif en béton, qui relie les deux rives. Au sud, une digue à remblayage hydraulique s'étend sur une distance de 2,000 pieds jusqu'à la digue principale à vannes de réglage, tandis qu'au nord une digue en terre relie les ouvrages aux terrains élevés des abords. L'énergie sera livrée par une ligne importante de transmission qui s'étendra d'Edmonton jusque vers la frontière américaine au sud.

L'exécution de ces divers aménagements, qui fourniront de grandes quantités d'énergie à bon marché pour l'exploitation minière, pour l'industrie et le commerce en général, ainsi que pour l'usage domestique, annonce une ère de grande expansion industrielle et exercera une influence considérable sur le développement économique des provinces des Prairies.

Plus en amont de la Winnipeg un autre aménagement est en voie de réalisation aux chutes Slave sur la ville de Winnipeg. Il est situé environ cinq milles en aval de celui de Pointe du Bois et il comprend des ouvrages de chaque côté d'une île, à peu de distance en aval des chutes. Le chenal de droite sera barré par une digue en pierre, tandis que l'usine de force et les barrages-mains des vannes de réglage et du déversoir de trois-plein seront construits sur le chenal de gauche. L'usine de force comprendra huit groupes électrogènes de 12,000 ch. chacun, fonctionnant sous une hauteur de chute d'une trentaine de pieds. L'installation initiale sera constituée par deux de ces groupes. Le contrat général des travaux a été accordé en juin 1929 et l'on s'attend que la première installation pourra être mise en fonctionnement vers la fin de 1931.

Le premier aménagement hydroélectrique de la Saskatchewan est actuellement en voie de réalisation à Island Falls sur la Churchill, à peu de distance à l'ouest de la limite Manitoba-Saskatchewan. A cet endroit, la Churchill River Power Co., filiale de la Hudson Bay Mining and Smelting Co., construit une centrale dont chacun des six groupes électrogènes aura une puissance de 14,000 ch. opérant sous une hauteur de chute de 56 pieds. Trois groupes constitueront l'installation initiale. L'usine de force est située dans le chenal principal; elle est flanquée au nord d'un barrage à vannes de réglage, tandis qu'au sud, dans une dépression naturelle, se trouve la digue maîtresse à vannes de réglage. D'autres digues en terre devront aussi être aménagées. Les matériaux de construction ont été amenés à pied d'œuvre durant l'hiver de 1928 et le commencement des ouvriers a été installé. Les travaux ont commencé dès les printemps et ont été poursuivis avec activité. On s'attend que la force motrice pourra être livrée à la mine de Flin Flon vers la fin de 1930 par une ligne de transmission de 65 milles.

Dans l'Alberia, la Calgary Power Co., a mis en exploitation, le 22 octobre de la présente année, le premier groupe électrogène de son nouvel aménagement de Ghost sur la Bow, situé environ 33 milles à l'ouest de Calgary. Cette installation couronnait une période de grande activité qui avait commencé en août 1928. La centrale, qui aura d'abord deux groupes de 18,000 ch. fonctionnant sous une hauteur de chute de 165 pieds et qui en recevra plus tard un autre de même puissance, est située sur le chenal principal de la rivière; elle est flanquée de chaque côté par un barrage massif en béton, qui relie les deux rives. Au sud, une digue à remblayage hydraulique s'étend sur une distance de 2,000 pieds jusqu'à la digue principale à vannes de réglage, tandis qu'au nord une digue en terre relie les ouvrages aux terrains élevés des abords. L'énergie sera livrée par une ligne importante de transmission qui s'étendra d'Edmonton jusque vers la frontière américaine au sud.

L'exécution de ces divers aménagements, qui fourniront de grandes quantités d'énergie à bon marché pour l'exploitation minière, pour l'industrie et le commerce en général, ainsi que pour l'usage domestique, annonce une ère de grande expansion industrielle et exercera une influence considérable sur le développement économique des provinces des Prairies.

Plus en amont de la Winnipeg un autre aménagement est en voie de réalisation aux chutes Slave sur la ville de Winnipeg. Il est situé environ cinq milles en aval de celui de Pointe du Bois et il comprend des ouvrages de chaque côté d'une île, à peu de distance en aval des chutes. Le chenal de droite sera barré par une digue en pierre, tandis que l'usine de force et les barrages-mains des vannes de réglage et du déversoir de trois-plein seront construits sur le chenal de gauche. L'usine de force comprendra huit groupes électrogènes de 12,000 ch. chacun, fonctionnant sous une hauteur de chute d'une trentaine de pieds. L'installation initiale sera constituée par deux de ces groupes. Le contrat général des travaux a été accordé en juin 1929 et l'on s'attend que la première installation pourra être mise en fonctionnement vers la fin de 1931.

Le premier aménagement hydroélectrique de la Saskatchewan est actuellement en voie de réalisation à Island Falls sur la Churchill, à peu de distance à l'ouest de la limite Manitoba-Saskatchewan. A cet endroit, la Churchill River Power Co., filiale de la Hudson Bay Mining and Smelting Co., construit une centrale dont chacun des six groupes électrogènes aura une puissance de 14,000 ch. opérant sous une hauteur de chute de 56 pieds. Trois groupes constitueront l'installation initiale. L'usine de force est située dans le chenal principal; elle est flanquée au nord d'un barrage à vannes de réglage, tandis qu'au sud, dans une dépression naturelle, se trouve la digue maîtresse à vannes de réglage. D'autres digues en terre devront aussi être aménagées. Les matériaux de construction ont été amenés à pied d'œuvre durant l'hiver de 1928 et le commencement des ouvriers a été installé. Les travaux ont commencé dès les printemps et ont été poursuivis avec activité. On s'attend que la force motrice pourra être livrée à la mine de Flin Flon vers la fin de 1930 par une ligne de transmission de 65 milles.

Dans l'Alberia, la Calgary Power Co., a mis en exploitation, le 22 octobre de la présente année, le premier groupe électrogène de son nouvel aménagement de Ghost sur la Bow, situé environ 33 milles à l'ouest de Calgary. Cette installation couronnait une période de grande activité qui avait commencé en août 1928. La centrale, qui aura d'abord deux groupes de 18,000 ch. fonctionnant sous une hauteur de chute de 165 pieds et qui en recevra plus tard un autre de même puissance, est située sur le chenal principal de la rivière; elle est flanquée de chaque côté par un barrage massif en béton, qui relie les deux rives. Au sud, une digue à remblayage hydraulique s'étend sur une distance de 2,000 pieds jusqu'à la digue principale à vannes de réglage, tandis qu'au nord une digue en terre relie les ouvrages aux terrains élevés des abords. L'énergie sera livrée par une ligne importante de transmission qui s'étendra d'Edmonton jusque vers la frontière américaine au sud.

L'exécution de ces divers aménagements, qui fourniront de grandes quantités d'énergie à bon marché pour l'exploitation minière, pour l'industrie et le commerce en général, ainsi que pour l'usage domestique, annonce une ère de grande expansion industrielle et exercera une influence considérable sur le développement économique des provinces des Prairies.

Plus en amont de la Winnipeg un autre aménagement est en voie de réalisation aux chutes Slave sur la ville de Winnipeg. Il est situé environ cinq milles en aval de celui de Pointe du Bois et il comprend des ouvrages de chaque côté d'une île, à peu de distance en aval des chutes. Le chenal de droite sera barré par une digue en pierre, tandis que l'usine de force et les barrages-mains des vannes de réglage et du déversoir de trois-plein seront construits sur le chenal de gauche. L'usine de force comprendra huit groupes électrogènes de 12,000 ch. chacun, fonctionnant sous une hauteur de chute d'une trentaine de pieds. L'installation initiale sera constituée par deux de ces groupes. Le contrat général des travaux a été accordé en juin 1929 et l'on s'attend que la première installation pourra être mise en fonctionnement vers la fin de 1931.

Le premier aménagement hydroélectrique de la Saskatchewan est actuellement en voie de réalisation à Island Falls sur la Churchill, à peu de distance à l'ouest de la limite Manitoba-Saskatchewan. A cet endroit, la Churchill River Power Co., filiale de la Hudson Bay Mining and Smelting Co., construit une centrale dont chacun des six groupes électrogènes aura une puissance de 14,000 ch. opérant sous une hauteur de chute de 56 pieds. Trois groupes constitueront l'installation initiale. L'usine de force est située dans le chenal principal; elle est flanquée au nord d'un barrage à vannes de réglage, tandis qu'au sud, dans une dépression naturelle, se trouve la digue maîtresse à vannes de réglage. D'autres digues en terre devront aussi être aménagées. Les matériaux de construction ont été amenés à pied d'œuvre durant l'hiver de 1928 et le commencement des ouvriers a été installé. Les travaux ont commencé dès les printemps et ont été poursuivis avec activité. On s'attend que la force motrice pourra être livrée à la mine de Flin Flon vers la fin de 1930 par une ligne de transmission de 65 milles.

Dans l'Alberia, la Calgary Power Co., a mis en exploitation, le 22 octobre de la présente année, le premier groupe électrogène de son nouvel aménagement de Ghost sur la Bow, situé environ 33 milles à l'ouest de Calgary. Cette installation couronnait une période de grande activité qui avait commencé en août 1928. La centrale, qui aura d'abord deux groupes de 18,000 ch. fonctionnant sous une hauteur de chute de 165 pieds et qui en recevra plus tard un autre de même puissance, est située sur le chenal principal de la rivière; elle est flanquée de chaque côté par un barrage massif en béton, qui relie les deux rives. Au sud, une digue à remblayage hydraulique s'étend sur une distance de 2,000 pieds jusqu'à la digue principale à vannes de réglage, tandis qu'au nord une digue en terre relie les ouvrages aux terrains élevés des abords. L'énergie sera livrée par une ligne importante de transmission qui s'étendra d'Edmonton jusque vers la frontière américaine au sud.

L'exécution de ces divers aménagements, qui fourniront de grandes quantités d'énergie à bon marché pour l'exploitation minière, pour l'industrie et le commerce en général, ainsi que pour l'usage domestique, annonce une ère de grande expansion industrielle et exercera une influence considérable sur le développement économique des provinces des Prairies.

Plus en amont de la Winnipeg un autre aménagement est en voie de réalisation aux chutes Slave sur la ville de Winnipeg. Il est situé environ cinq milles en aval de celui de Pointe du Bois et il comprend des ouvrages de chaque côté d'une île, à peu de distance en aval des chutes. Le chenal de droite sera barré par une digue en pierre, tandis que l'usine de force et les barrages-mains des vannes de réglage et du déversoir de trois-plein seront construits sur le chenal de gauche. L'usine de force comprendra huit groupes électrogènes de 12,000 ch. chacun, fonctionnant sous une hauteur de chute d'une trentaine de pieds. L'installation initiale sera constituée par deux de ces groupes. Le contrat général des travaux a été accordé en juin 1929 et l'on s'attend que la première installation pourra être mise en fonctionnement vers la fin de 1931.

Le premier aménagement hydroélectrique de la Saskatchewan est actuellement en voie de réalisation à Island Falls sur la Churchill, à peu de distance à l'ouest de la limite Manitoba-Saskatchewan. A cet endroit, la Churchill River Power Co., filiale de la Hudson Bay Mining and Smelting Co., construit une centrale dont chacun des six groupes électrogènes aura une puissance de 14,000 ch. opérant sous une hauteur de chute de 56 pieds. Trois groupes constitueront l'installation initiale. L'usine de force est située dans le chenal principal; elle est flanquée au nord d'un barrage à vannes de réglage, tandis qu'au sud, dans une dépression naturelle

L'ANNONCE BIEN FAITE
est le phare qui guide
l'acheteur averti. Eteignez
cette lumière et le
magasin le plus achalandé
sera bientôt fermé

LE BIEN PUBLIC

Le vrai journal des Familles
Lecture saine et
instructive
Chiffres de circulation
fournis sur demande.

LE BIEN PUBLIC, LE JEUDI, 9 JANVIER 1930

PAGE TROIS

La Législature au Travail

La session provinciale s'est ouverte mardi. Nous n'avons pas encore sous les yeux le texte du discours du trône, mais par le résumé qu'on en donne il est certain que nos parlementaires auront à aborder et à débattre des questions très importantes. L'agriculture surtout, occupera la Chambre pour une forte partie des débats.

Les journaux annoncent que le gouvernement étudiera plus spécialement la loi des véhicules moteurs, et apportera à cette loi de nouveaux amendements. On croit savoir que la législature rendra obligatoire l'assurance des automobilistes. Nous ne devons pas oublier que dans l'Ontario, la question de l'assurance obligatoire a été reconnue nécessaire. Dans un discours public, au cours de la récente élection, M. Ferguson s'est déclaré franchement en faveur de cette mesure de protection publique. Si le gouvernement de Québec adopte la même idée, la population de cette province sera ainsi prémunie dans une forte mesure contre les pertes matérielles qui sont la suite nécessaire des accidents d'auto.

Jusqu'à présent l'assurance est facultative. Un propriétaire d'auto peut assurer sa machine contre les détériorations de sa voiture par cause d'accident. Moyennant une prime assez substantielle, un individu, victime d'une collision, reçoit de l'assureur une équitable compensation pour les dommages soufferts. On lui rembourse le prix des réparations nécessaires; on lui remplace même sa voiture par une neuve ou certains cas. Il y a des assurances aussi contre les accidents de personnes.

Dans un cas comme dans l'autre, il est entendu que les assurances dédommagent l'assuré contre les dommages soufferts, et appréciables à prix d'argent. Sans doute que pour le propriétaire d'auto, cela constitue une certaine garantie de sécurité. Toutefois, on peut craindre que là, comme ailleurs, il y ait des abus. Le fait d'être assuré contre les accidents de voitures, ne donne pas à l'assuré ni plus de jugement dans la conduite de sa machine, ni plus de prudence à un imprudent par tempérament. Il semble même que certains hallucinés de vitesse, forcent la note, et commettent sans scrupule les pires extravagances sur la route, précisément parce qu'ils comptent sur le remboursement de toutes pertes matérielles, grâce à la bienheureuse assurance. Pour cette sorte de gens, il n'y a rien à espérer de bon; les meilleures lois, les mesures de prudence les plus rigoureuses, demeureront inutiles.

Mais il n'en reste pas moins vrai que le propriétaire d'auto, par le fait même qu'il s'adresse à une assurance pour le récupérer en cas d'accident, se soumet de lui-même à une sorte de contrôle. Nous aimons croire que, avant de prendre une telle garantie, l'assureur n'y va pas à l'aveugle, et procède, en sous-main, à une petite enquête au sujet du futur assuré. En sorte que, l'assurance, pour sa propre protection, fait un peu ce que le gouvernement devrait faire mieux dans l'octroi des licences d'auto.

Mais encore une fois, il ne s'agit ici que d'une assurance absolue facultative, que chacun reste libre de prendre ou de ne pas prendre. L'idée d'une assurance obligatoire va plus loin, et vise surtout la protection du public. On s'est aperçu dans l'Ontario, comme en la constaté ici et partout, que plus souvent qu'autrement le possesseur d'une machine n'a pas d'autre bien au soleil que la seule voiture qu'il conduit, et qu'il conduit parfois d'une façon dangereuse pour la sécurité des gens. Et il arrive que lorsque ce chauffeur imprudent cause un accident de personne, blesse un piéton, tue un passant, endommage de quelque façon la propriété, le blessé, la famille du mort, la victime de l'accident n'ont aucun recours utile pour se faire rembourser par l'auteur du délit. Ce délit n'a rien autre chose que sa voiture, et parfois cette voiture achetée à crédit, n'est pas payée, ou l'est pour moins que pour la moitié de la somme due. En sorte que si le chauffeur n'est assuré ni contre les accidents de voiture ni contre les accidents de personnes, la victime de son imprudence demeure sans aucun recours.

Avec l'assurance rendue obligatoire lors de l'octroi de la licence, les victimes des fous de la route auront l'espoir d'être remboursés, au moins partiellement, de tous les torts que causent à la population des villes et des campagnes, des êtres dépourvus de jugement et de conscience. Puis l'assurance obligatoire suppose en quelque sorte un minimum de contrôle de la part de l'assureur. Et ce sera toujours cela de gagné pour diminuer sur la route le nombre des indignes qui s'emparent du volant, avec toutes les possibilités de danger pour eux-mêmes, pour ceux qui se risquent dans leur voiture, et pour tout le monde rencontré le long de leur chemin.

Le gouvernement annonce dans son discours d'ouverture que les coffres de la trésorerie sont pleins à débord, et que la taxe a donné son plein rendement. Le gouvernement dit que cette situation de fortune lui permettra de diminuer la dette publique. On apportera quelque adoucissement à la taxe des successions; on donnera plus largement aux hôpitaux et autres institutions de bienfaisance.

L'idée est sans doute excellente de vouloir faire le meilleur emploi possible des revenus tirés du peuple. L'opposition suggère probablement qu'une bonne chose à faire aussi serait tout uniment de supprimer bon nombre de ces taxes qui pèsent sur la population.

Pour notre part, une taxe qui devrait disparaître, et que le public a toujours supporté malaisément, c'est celle qu'on a imposée aux morts. La taxe sur les successions a toujours été frappée de défaveur. On espère que le gouvernement fera au moins quelque chose cette année pour le dégreèvement des familles nombreuses. Le père de six, dix, douze enfants, doit fractionner son bien pour en laisser à sa mort une part équitable à son décès. Il n'est pas juste que, quelle que soit la somme laissée en héritage, et quel que soit le nombre des enfants orphelins, le gouvernement intervienne pour réclamer sa part des biens du disparu.

La taxe sur les successions est toujours odieuse. Mais on est assez prêt d'admettre comme plausible l'intervention du fisc lorsqu'il s'agit d'un legs fait entre personnes liées par aucune attache de famille. Mais quand il s'agit de l'héritage d'un père à ses enfants, le partage avec le gouvernement est-il si justifié d'aucune manière.

On dit avec raison que la taxe du gouvernement sur les biens de famille devient, en certaines circonstances, une véritable entrave à l'espoir des familles nombreuses. La vérité est que le père qui s'impose chaque jour des sacrifices, qui peine durement, et se prive volontiers de joies pourtant permises mais coûteuses, dans le seul but de laisser à ses enfants un héritage qui les mettra à l'abri du lendemain, amasse un dépôt sacré. Ce patrimoine, prélevé à même l'amour et le dévouement paternels, devrait être aussi sacré pour le gouvernement qu'il l'est pour les enfants du défunt.

Nous croyons que la législature ferait de bonne besogne en supprimant la taxe sur les biens de famille, et en légiférant à propos de l'assurance obligatoire des automobiles avec police de garantie en faveur des victimes de l'imprudence des chauffeurs.

Joseph Barnard.

Le Journal Catholique

Predicateurs et publicistes l'ont répété bien souvent depuis quelques années, à la suite des Papes et des évêques: le journal est la grande arme des temps modernes. Les catholiques ne peuvent le négliger. Ce serait de leur part une faute impardonnable.

Mais combien sont vraiment convaincus de cette vérité? Combien surtout la font passer dans la pratique de leur vie, c'est-à-dire

lisent, propagent, soutiennent le journal vraiment catholique.

C'est à leur intention qu'a été écrite la brochure que vient de publier l'Œuvre des Tracts. Son auteur, le chanoine Blanchet, expose d'abord les directives pontificales, puis à leur lumière indique les devoirs qui s'imposent aux catholiques à l'égard du bon journal.

Cette brochure au style alerte devrait porter la conviction dans les esprits. C'est une bonne action que de la répandre. Elle ne se vend que 10 sous l'exemplaire, \$6.00 le cent, port en plus, à l'Action Paroissiale, 4260, rue de Bordeaux, Montréal.

La Question Ouvrière et La Question Agricole

LETTRE PASTORALE
DE MGR GUILLAUME FORBES
Archevêque d'Ottawa

Sur la question ouvrière et agricole

Guillaume Forbes,
Par la grâce de Dieu et du Siège
Apostolique, Archevêque
d'Ottawa.

Au clergé séculier et régulier
aux communautés religieuses et
aux fidèles de Notre diocèse,
paix et bénédiction en Notre-
Seigneur.

Nos très chers Frères,

L'une de nos grandes joies, à Notre arrivée au Siège archiepiscopal d'Ottawa, a été la belle floraison d'œuvres de ce diocèse. A toutes ces œuvres nous avons connu notre sympathie, les bénédictions et nos vœux de succès. De tous ces mouvements si nécessaires au maintien des principes religieux et de la paix sociale, il en est cependant qui méritent une approbation particulière. Déjà nous en avons signalé quelques-uns; nous voulons aujourd'hui attirer votre attention et dire notre attitude à l'égard du Mouvement Ouvrier Agricole.

I. — Question ouvrière

Dès 1921, lors du 4ème Congrès des Travailleurs Catholiques, tenu à Hall, Mgr Charles-Hughes, évêque de Sherbrooke, publiait un Mandement sur la Question Sociale. Cette Question se pose aujourd'hui encore avec plus d'insistance, et nous croyons au devoir de notre charge pastorale de rappeler la pensée de l'Eglise et Notre volonté concernant l'organisation de la classe ouvrière et agricole.

Pour des raisons que nous n'avons pas à analyser, malgré les directives claires et précises de Léon XIII, dans son admirable encyclique "Rerum Novarum" (15 mai 1891), notre peuple s'est en partie tourné vers les associations neutres. Grâce au zèle du clergé et à l'esprit catholique de quelques industriels, les ouvriers catholiques commencent en 1907 à s'organiser dans les cadres franchement catholiques et nationaux, c'est-à-dire canadiens. Cette semence ouvrière, jetée dans la région du Saguenay, grandit rapidement et, quelques années plus tard, les Trois-Rivières, Québec et Montréal possèdent également leurs Syndicats Catholiques. Notre région ne pouvait rester en dehors de ce mouvement général. Grâce au zèle inlassable et à l'esprit d'initiative des RR. Pères Oblats de Marie Immaculée, la ville de Hall possédait dès 1912 son Association Ouvrière. En 1919 l'Association évoluait vers l'unionisme professionnel, et en 1921, au 4ème Congrès des Syndicats Catholiques, tenu à Hall, se fondait la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada, destinée à relier entre eux et à diriger tous les Syndicats Catholiques Nationaux du Canada. Le clergé des villes de Rockland et de Hawkesbury s'occupe également avec succès d'organisations ouvrières locales. Nous savons les sacrifices de dévouement obscurs et les générosités discrètes que le maintien de ces organisations ont coûté à leurs fondateurs, et il nous est doux de rendre le témoignage de notre admiration et de notre reconnaissance à ces premiers apôtres de la Question Ouvrière en Notre diocèse.

Les directions de Rome sur la Question Ouvrière, et les progrès alarmants des doctrines socialistes requièrent que le Mouvement Syndical devienne catholique. Voilà pourquoi Nous lui avons assigné un caractère diocésain en la personne de M. l'abbé Rodrigue Glaude.

La prédication de l'Eglise pour les pauvres et les humbles s'est manifestée de tout temps; mais les derniers Pontifes ont accordé au problème social une attention particulière. Sa Sainteté Pie XI glorieusement régnant vient, par la Sacrée Congrégation du Concile, dans une lettre à Monseigneur Liénart, évêque de Lille, (5 juin 1929), de rappeler la pensée et les principes de l'Eglise concernant la condition des ouvriers. Ce document émanant de la plus haute autorité religieuse contient un admirable résumé de la doctrine sociale catholique. Si patrons et employés savaient réaliser les enseignements pontificaux inclus dans cette "Charte du Syndicalisme Chrétien", ainsi

qu'on appelle ce document, l'ordre renaîtrait dans le monde industriel et ouvrier l'ordre et la paix, facteurs premiers de tout progrès véritable.

L'Eglise a pour premier mandat de conduire les âmes au port du ciel, mais, se rappelant qu'un minimum de bien-être matériel est requis à l'exercice de la vertu, elle travaille à l'amélioration du sort matériel de ses enfants. Léon XIII proclamait cette compétence lorsqu'il considérait dans l'encyclique "Rerum Novarum" les rapports entre patrons et ouvriers et qu'il déclarait: "C'est avec assurance que Nous abordons ce sujet, et dans toute la plénitude de notre droit." Le même Pontife écrivait dans son encyclique "Graves de communi" (18 janvier 1901): "Certains hommes professent l'opinion, et elle se répand parmi le peuple, que la Question Sociale, comme on dit, n'est qu'une question économique; il est très vrai, en effet, qu'elle est avant tout une question morale et religieuse et que, par conséquent, il faut avant tout la résoudre d'après les règles de la morale et le jugement de l'Eglise."

L'Eglise travaille donc dans le domaine à elle tracé par la volonté de son divin F. ndateur en s'appliquant au relèvement de la classe ouvrière. Le Pape demande aux évêques d'encourager les Corporations Ouvrières, de les prendre sous leur juridiction et de voir à ce que des prêtres tant séculiers que réguliers se dévouent en grand nombre aux intérêts spirituels et matériels des Syndicats. "Nous ne pouvons pas, écrit la Sacrée Congrégation du Concile, en la Lettre à Mgr Liénart mentionnée plus haut, nous ne pouvons pas ne pas louer les Révérendissimes Ordinaires d'avoir confié à des prêtres compétents et zélés le soin d'assister les dirigeants et les membres des Syndicats. Benoit XV avait déjà rappelé cette pensée dans sa lettre à l'évêque de Bergame (11 mai 1920), quand il disait: "Aussi voulons-Nous que les prêtres considèrent comme une de leurs obligations de se consacrer le plus possible à la science et à l'action sociale par l'étude, l'observation et le travail, et de favoriser de tout leur pouvoir ceux qui, sur ce terrain, exercent une saine influence pour le bien des catholiques."

Le droit d'intervention de l'Eglise et le devoir du clergé de s'occuper de questions ouvrières est nettement affirmé et ne peut plus être contesté par des catholiques sincères et convaincus. Non seulement l'Eglise reconnaît le droit d'association, mais elle l'encourage, et dans l'état actuel des choses elle juge moralement nécessaire l'organisation et l'union des classes pour la sauvegarde des droits de chacun. Il importe souverainement de savoir choisir, parmi les multiples associations ouvrières, celles dont les principes directeurs sont conformes aux données de la foi et aux aspirations du pays. Léon XIII souligne dans son encyclique "Longinqua Oceani" (6 janvier 1895), les dangers résultant des associations neutres en matière sociale. "Ce qu'il faut fuir, dit-il, ce sont non seulement les associations ouvertement condamnées par le jugement de l'Eglise, mais encore celles que l'opinion des hommes sages, principalement des évêques, signale comme suspectes et dangereuses."

Nous voulons être bien compris en une question très délicate. Loin de nous la pensée de faire de la peine à qui que ce soit, soit parmi les catholiques, soit parmi les non-catholiques. Nous voulons reconnaître le mérite d'associations ouvrières autres que les Syndicats Catholiques, et les avantages que les ouvriers catholiques ont pu en retirer. Cependant, si des circonstances spéciales ont fait que nos ouvriers ont rejoint des unions neutres, pour l'amélioration de leur sort ou la solution de difficultés passagères, ils doivent maintenant comprendre que leur caractère de catholiques leur demande de se rallier au Mouvement Syndical Catholique de préférence à tout autre, là, où comme en Notre diocèse, ce mouvement est en opération active.

Les ouvriers catholiques doivent encore se grouper sous l'étendard d'associations catholiques pour enlever les doctrines néfastes prêchées par les socialistes et les communistes, qui veulent bouleverser les fondements mêmes de la société. Devant ce flot envahisseur qui voudrait anéantir tout sentiment de justice et de charité pour établir le

règne de l'égalité, il faut opposer une digne puissance et forte. L'obéissance aux directives de la chaire de Pierre, et l'union étroite des forces catholiques, sera le rempart qui préservera notre peuple de ce danger qui menace le monde entier. Le Syndicalisme Catholique peut seul répondre aux besoins de la classe ouvrière et enraye le fléau socialiste, parce qu'il repose sur le roc solide des principes de l'Eglise, qui possède les paroles de l'Eternité. La Sacrée Congrégation du Concile, dans sa lettre à Mgr Liénart, déclare "qu'elle voit avec faveur se constituer de ces Syndicats ouvriers vraiment catholiques, et elle fait des vœux pour qu'ils croissent en nombre et en qualité." Ces vœux, nous les faisons nôtres, envers Nos Syndicats Catholiques diocésains.

Il importe, en tout premier lieu, que l'idée syndicale catholique soit inculquée dès le temps de la scolarité. La Sacrée Congrégation suggère "que dans les patronages et dans les diverses œuvres d'éducation, l'on donne un enseignement social proportionné à l'intelligence des jeunes." L'éducation sociale se fera encore puissamment par les cercles d'études ouvrières, les réunions de propagandistes, les Séminaires Sociales et les jours d'exercices spirituels. Mais l'éducation syndicale restera sans résultat si le mouvement lui-même ne reçoit de tous la sympathie et l'attention auxquelles il a droit. Non seulement on ne peut raisonnablement s'opposer à l'organisation des ouvriers après les directives de l'Eglise, mais il n'est plus permis même de rester indifférent à son égard. C'est un devoir pour Nous de seconder par tous les moyens en Notre pouvoir le succès du Mouvement Ouvrier Catholique.

En conséquence, Nous exprimons le vœu:

1.— Que des cours ou conférences de sociologie soient données opportunément dans les institutions d'éducation de notre diocèse;

2.— Que des cercles d'études ouvrières soient organisés autant que possible, surtout dans les centres industriels, et que le clergé s'applique de toutes manières à la diffusion de la doctrine catholique parmi les travailleurs;

3.— Que préférence soit accordée, autant que possible, aux Unions Nationales Catholiques, par le clergé séculier et régulier, les communautés religieuses, les fabriques, Commissions Scolaires et autres Corporations, dans les travaux de construction, par la reconnaissance officielle et pratique des jasses saires, et l'insertion de la clause des Syndicats.

Nous demandons à tous de reconnaître la sollicitude maternelle de l'Eglise et de coopérer, chacun selon son pouvoir, au maintien de la justice et de la charité, qui seules peuvent apporter aux peuples comme aux individus la paix et la concorde, gage du bonheur que le divin Maître réserve aux ouvriers qui auront vaillamment porté le poids du jour et de la chaleur.

II. — Question agricole

Le malaise qui existe au sein de la classe agricole ne peut nous laisser indifférent. Nous avons pu nous rendre compte par nos propres yeux, Nos tournées pastorales, des maux dont on souffre sur les fermes, ne fût-ce que par la vue d'un grand nombre de fermes abandonnées. Le grand cri est que, à cause de circonstances économiques particulières, et que nous aimons à croire passagères seulement, la culture de la terre ne paie pas, que les revenus sont insuffisants à recouvrer les obligations croissantes. D'où il arrive souvent que le cultivateur abandonne la terre, qu'il a arrosée de ses sueurs pendant de nombreuses années, pour aller dans les villes, où d'autres déceptions l'attendent.

Devant ce triste état de choses, il y a pour tous, gouvernants et individus, nécessité urgente de rechercher les remèdes et d'en faire l'application sans plus de délai, afin d'enrayer la désertion de la campagne. Pour Notre part, Nous croyons sincèrement que ce qui a le plus manqué à la classe agricole jusqu'ici a été une association professionnelle. Tous les métiers, toutes les professions sont aujourd'hui organisés sur une base professionnelle; seul l'agriculteur reste isolé, et à cause de cela, il est devenu souvent le jouet des exploitateurs. Croyant à l'avantage qu'il y aurait pour vous, chers cultivateurs, de vous unir pour être plus forts, et répondant à un désir souvent exprimé, nous avons eu le moment venu de mettre à votre disposition un prêtre pour réaliser cette organisation, et Nous avons nommé Monseigneur l'abbé Rodrigue Glaude, directeur des Œuvres Sociales du diocèse, avec mission spéciale d'or-

ganiser sur une base catholique les cultivateurs et les ouvriers.

Ces unions existent, il faut maintenant les développer et étendre leur bienfaisante influence. Il y a dans la province de Québec, l'Union Catholique des Cultivateurs, qui a rendu déjà d'appréciables services à ses membres. Dans l'Ontario, un Comité permanent de cultivateurs avertis a été formé lors du Congrès Agricole tenu sous le patronage de l'Association Canadienne-Française d'Education, dans le but de fonder dans chaque paroisse un cercle agricole. Quelques paroisses se félicitent de posséder un de ces cercles. Notre désir serait de les voir se fonder partout, avec la toujours sympathique coopération de Messieurs les curés.

Vous voyez facilement tous les avantages que vous pourriez tirer de ces unions; vous éprouverez combien "le frère, appuyé sur son frère, est comme une ville forte" (Prov. 18, 19). Vous pratiquerez les principes de la coopération; vous étudierez les nouvelles méthodes de culture, afin de faire disparaître la routine, le pire ennemi, en bien des cas, de l'agriculture; car la science agricole, comme toute autre science, ne peut rester stationnaire.

Nous verrions avec plaisir la fondation de cercles de jeunes agriculteurs et de fermières, où tous puiseraient l'idéal propre de leur profession. Que partout où il y a lieu, on s'applique à développer la petite industrie, afin d'employer tous les bras et augmenter par là les revenus familiaux. Vous contribuerez ainsi à enrayer l'exode de vos fils et de vos filles vers les villes.

Courage donc, Nos très chers Frères, ne vous laissez pas abattre par les difficultés présentes, et prenez garde de ne pas exposer inutilement devant vos fils vos misères, pour ne pas les détourner de la terre. Ayez confiance qu'après un travail constant viendront les années d'abondance qui réjouiront vos cœurs. En attendant, aimez la terre qui vous a nourris, donnez-lui tous vos soins; creusez les sillons jetez-y une semence généreuse, et priez Dieu d'y envoyer sa rosée et sa chaleur qui vous assureront une abondante moisson.

Sera la présente Lettre Pastorale lue et publiée au prône des messes paroissiales dans les églises et chapelles du diocèse, et en chapitre dans les communautés religieuses, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Ottawa, le jour de Noël, mil neuf cent vingt-neuf, sous notre seing et sceau et le contreseing de Notre Chancelier.

Guillaume FORBES,
Archevêque d'Ottawa.

Par Mandement de Monseigneur Joseph Lelau, Chanoine, Chancelier.

Referendum sur la question des liqueurs

S. G. Mgr Bruneault demande à son peuple de voter contre les liqueurs

Nicolet, 7.— La fête de la Circoncision qui en même temps est le premier jour de l'année nouvelle fut célébrée d'une manière solennelle à la cathédrale de cette ville. Sa Grandeur Mgr Bruneault, assistait au trône accompagné de MM. les abbés Thibault et Mercier. La messe fut célébrée par M. l'abbé Foucault, 1er vicaire à la cathédrale, assisté de diacre et sous-diacre.

Sa Grandeur Mgr Bruneault, au début de son instruction fit ses souhaits comme évêque aux fidèles de sa ville épiscopale ainsi qu'à tout le diocèse.

Puis il se déclara ouvertement contre le règlement passé dernièrement au conseil de cette ville ayant pour but de permettre la vente de la bière et du vin aux repas seulement dans les hôtels et l'établissement d'un magasin de la commission des liqueurs en cette ville, ce règlement doit être voté demain.

Il demanda à tous les contrainables de voter contre ce règlement afin que le retour des permis de boisson en cette ville ne détruise pas les bons effets produits depuis un si grand nombre d'années au point de vue moral, c'est-à-dire depuis que la prohibition existe.

Il dit que son cœur serait bien affecté s'il fallait que la population ne tienne pas compte de ses conseils et vote le règlement.

Scouts Catholiques



Au pain et à l'eau

"Je ne savais pas que c'était vrai que dans certaines familles, on n'avait parfois, pour se nourrir, que du pain et de l'eau. Je pensais, moi, que c'était une façon de parler, seulement."

Entr'autres réflexions, en voilà une faite par un scout au retour de cette distribution que l'on fait, de jour en jour, aux enfants pauvres. Réflexion qui indique assez bien un résultat fort appréciable et dont se réjouissent le président d'une de nos conférences locales de Saint-Vincent de Paul. "Ces petits Scouts-là, disait-il, nous deviendront, plus tard, des membres tout habitués."

Il sera publié ici même, prochainement, écrit par l'un d'eux, le récit de ce qu'ils ont vu, la veille du jour de l'An, les sentiments qu'ils se sont procurés tous ensemble d'accomplir de mieux en mieux, l'an prochain.

Le rédacteur du journal a dit que des joujoux avaient été ainsi distribués par les Scouts à 150 enfants, pauvres de la ville. Cela est exact et cela montre que beaucoup de joie eût été absente de plusieurs foyers, au jour de l'An, si un certain nombre de familles n'avaient eu le tout petit scoli de répondre à l'invitation des Scouts en leur faisant tenir quelques jouets usagés destinés à être bientôt jetés au feu. Qu'en ait donc, ne c'est davantage ce qui est petit, et que dès maintenant, on en avertisse les Scouts qui ne veulent pas tarder à se remettre à l'œuvre, pour l'an prochain.

Fête à l'Académie

A quatre heures, dimanche dernier, tous les Scouts se sont rendus à l'Académie De La Salle, pour une visite officielle. Dans la grande salle de l'institution, en présence de tout le personnel enseignant et de quelques invités, après l'exécution d'un court programme de chansons et de poésies scolaires, Monsieur Jean-Marie Bareaux a remis au Révérend Frère Hébert, directeur, une croix scout, de l'avis de tous, bien méritée. Car à l'Académie, le scoutisme jouit d'une belle sympathie, et cela se fait évidemment sous la direction très éclairée et toujours accueillante à tout bon mouvement, du Révérend Frère Hébert et de ses plus actifs coopérateurs.

Tout scout d'allure, a été d'ailleurs le mot de remerciement que voulait bien adresser aux Scouts, à la fin de la réunion, le Révérend Frère Directeur. Une définition enlevante du scoutisme alors spontanément donnée, en même temps que d'ores et déjà elle constitue un vivant mot d'ordre, particulièrement pour ceux de l'Académie qui sont scouts, fut voir aussi la bonne impression que donnent les Scouts, catholiques à un éducateur averti.

"Le scoutisme, a dit le Révérend Frère Hébert, est le groupement de ces garçons qui veulent faire joyeusement la charité et accomplir efficacement leur devoir."

Scuper de famille

Les Scouts ont soupé, en famille, dimanche soir, à la Salle Notre-Dame, et se sont alors offert entre eux, les souhaits de la nouvelle année. L'entraîneur n'a pas manqué, l'appétit non plus, grand Dieu! Tout fut trouvé bon, tout fut mûri à sourire ou plutôt à rire fort bruyamment, pendant que le diable, lui, pleurait à larmes.... chaudes, c'est évident, et spectacle de tant de joie d'en en action est tellement absente.

Pour aller au grand camp

On rappelle à tout garçon désirant devenir scout, qu'après mercredi prochain, le quinze courant, il ne sera plus possible de donner son nom dans l'espoir de prendre part au grand camp. Six mois de scoutisme seront en effet requis, à l'été, de tout grand campiste. De petits camps seront cependant organisés pour ceux qui auront eu le malheur de ne s'inscrire qu'après le quinze janvier.

RESTEZ,
RESTEZ SUR
VOS TERRES

LA PAGE AGRICOLE

Vos Ancêtres,
vos Enfants
seront heureux

Conseils à l'Aviculteur

Le soin des oeufs. Les oeufs destinés à l'incubation ou à la consommation. Nous devons diviser nos oeufs en trois catégories.

Le commerce moderne exige et cela impérieusement que la marchandise, le produit industriel ou tout autre, soit offert au client sous une forme et une toilette soignées et même très soignées. Et le marché avicole, pas plus que les autres: miel, sucre d'érable, n'échappe à cette loi. Aussi, nous ne saurions trop recommander de bien soigner l'emballage et l'emballage des oeufs destinés à la consommation, et un choix tout particulier également dans les oeufs qui seront bientôt réservés pour l'incubation. Vos poulets, puis vos poules pondueuses plus tard, seront ce que vos oeufs d'abord, seront, ne l'oubliez pas.

Oh! évidemment, ça ne poud pas beaucoup à l'heure actuelle. Nous vous avons déjà prévenus, d'ailleurs, qu'en cette saison, pour obtenir de bons oeufs frais, il ne fallait guère compter que sur les poulets nées avant mai et surtout en mars-avril.

Cependant, il ne fait aucun doute que sur le mois prochain, la ponte va s'améliorer au point de vue quantité. Il est donc temps de prendre quelques dispositions en vue de conserver les différentes catégories d'oeufs dans les meilleures conditions possibles.

Voici, d'ailleurs, comment nous considérons cette petite organisation.

Dès que les oeufs seront ramassés, on procédera au triage; confions par là que nous devons diviser nos oeufs en trois catégories:

1o—Les oeufs destinés à l'incubation;

2o—Les oeufs destinés à la consommation;

3o—Les oeufs trop petits non-marchands.

Ce triage se fait rapidement. Voyons chacune de ces catégories séparément:

1o—Oeufs destinés à l'incubation—Ceux-ci doivent évidemment provenir de parquets ou de basses-cours constitués avec des reproducteurs normaux.

Ajoutons encore qu'il faut que le coq ait cohabité avec les poules depuis 10 à 15 jours si l'on veut recueillir des oeufs bien fécondés.

Mais, en outre, parmi les oeufs que l'on obtient de poules remplissant ces conditions, il est encore nécessaire de faire un choix.

On ne doit mettre, en effet, en incubation, que des oeufs parfaitement conformés et de bonne grosseur.

Par conséquent, on éliminera les oeufs longs, étroits, les oeufs aux deux extrémités pointues ou, au contraire, affectant la forme d'une balle.

Les oeufs à coquille poreuse sont à rejeter, de même que ceux dont la coquille est irrégulière, présentant, en particulier, sur la plus grande largeur, comme un anneau irrégulier indiquant que la dite coquille s'est formée par à-coups comme à la suite d'efforts successifs.

De même l'oeuf trop gros n'est pas intéressant, même s'il ne contient pas deux jaunes. Tous ces oeufs sont à rejeter de l'incubation. Ils iront grossir le lot des oeufs destinés à la consommation.

2o—Oeufs destinés à la consommation—Toutefois on ne classera pas parmi ces oeufs tous ceux qui ont été rejetés pour l'incubation.

Parmi ceux-ci, nous avons vu qu'il en est certains de petit poids ou, très mal conformés.

Or, on aura toujours avantage à trier les oeufs d'après leur grosseur avant de les présenter à la vente. Des oeufs de même grosseur et, dans certains cas, de même teinte, sont toujours d'un aspect plus engageant, qui décide l'acheteur.

Enfin, parmi les oeufs de consommation, il conviendra encore de distinguer l'oeuf non fécondé et l'oeuf dit du jour.

L'oeuf non fécondé doit être mis à part, parce qu'il est d'une conservation mieux assurée puisque nous n'avons pas à redouter le développement et l'altération d'un germe ou d'un embryon qui, dans ce cas, n'existent pas.

Dans le cas, par conséquent, où une quantité donnée d'oeufs devrait être tenue quelque temps en réserve, c'est parmi cette catégorie d'oeufs, que, de préférence, on sortira le lot de réserve.

Les oeufs non fécondés sont, de

plus, les oeufs de choix que l'on mettra en conserve vers les mois d'avril et mai.

De tels oeufs conservés au silicate de potasse se conservent fort bien six et neuf mois sans altération.

Enfin, selon le cas, et suivant les débouchés de vente que l'on possède, il peut être important de classer à part les oeufs dits du jour.

Sous cette appellation, sont vendus des oeufs très frais expédiés le jour même ou, au plus tard, le lendemain de leur ponte.

Des emballages spéciaux existent qui permettent de livrer des oeufs par douzaines emballées dans de petites boîtes en carton, scellées et portant la garantie de la date de ponte donnée par le producteur.

Surtout en hiver, l'oeuf du jour ainsi présenté obtient un très bon prix.

3o—Oeufs non marchands—Il nous reste à disposer maintenant, des oeufs que nous avons désignés sous le nom d'oeufs non-marchands; oeufs trop petits pour la plupart, mal conformés, etc.

Ceux-là trouveront acquiescence en pâtisserie. Evidemment, ils n'obtiendront pas les prix des oeufs courants, mais qu'on ne s'inquiète pas de la valeur relativement basse qui leur sera reconnue.

Mêlés à la marchandise de bonne qualité comme ils l'étaient avant le tri, ils auraient, ne l'oublions pas, contribué à déprécier celle-ci.

Entreposage des oeufs—Et maintenant, demandons-nous quels soins particuliers devront recevoir les oeufs en attendant leur vente.

Tout d'abord, on les emmagasine dans un local sec, aéré, mais frais.

Pour les oeufs destinés à l'incubation, certains producteurs aiment à conserver ceux-ci sur des planchettes placées sur des tasseaux à la façon des casiers. Ces planchettes sont pourvues de trous, faits au vibreur, permettant d'y placer un oeuf debout, sur le petit bout.

Chaque planchette peut recevoir deux douzaines d'oeufs.

Les oeufs de consommation sont gardés, soit sur des planchettes semblables, soit dans des caissettes.

Aussi bien, ils sont livrés à la consommation aussi vite que possible ou mis dans le liquide conservateur le jour même de leur ponte, selon la destination qu'ils doivent recevoir.

Enfin, pour terminer, encore quelques conseils.

Bien entendu, ayez toujours des nids propres si vous tenez à récolter un produit marchand. Une marchandise sale n'est guère prise des acheteurs.

Ramassez les oeufs chaque jour, au moins une fois par jour en été et toutes les heures en hiver par temps de gelée.

Et surtout, ne laissez pas de poules demandant à couvrir dans vos poulaillers. Elles font subir aux oeufs frais pondus un commencement d'incubation qui nuit à leur conservation et à leur valeur pour l'incubation.

Enfin, ne laissez pas geler vos oeufs dans le local où vous les placez. Nous vous avons demandé de choisir celui-ci frais. Cela ne signifie pas qu'une chambre frigorifique représente l'idéal.

Par temps de gelée normale, évitez tout désagrément en tenant allumée, surtout la nuit, dans le local où vous placez vos oeufs, une simple lanterne à pétrole.

La chaleur que dégage la petite flamme suffira, quand la pièce n'est pas de grande hauteur de proportion avec son office, à empêcher vos oeufs de geler. Le mieux serait que l'appareil où sont conservés les oeufs, sans être chauffé ou très peu, fût tenu en communication, par une porte laissée ouverte, avec un local voisin modérément chauffé.

RAPPORT SUR LE MARCHE DES GRAINS DE SEMENCES

SERVICE DES MARCHES

Ottawa, le 30 déc. 1929

Les derniers rapports sur le marché domestique des grains de semence ne signalent aucune activité spéciale. On espère cependant que l'intérêt reprendra avec la nouvelle année. Les affaires sont pratiquement nulles dans les provinces de l'Est. Il n'y a guère de changement à signaler dans les provinces de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba où les cultivateurs continuent d'expédier leurs grains de semence aux centres coopératifs de nettoyage. Les prix que l'on

cote actuellement dans ces mêmes provinces n'ont encore qu'une valeur nominale. Toutefois, ces prix vont probablement se modifier assez prochainement, car la hausse constatée sur les grains de consommation et fourragers aura, sans doute, sa répercussion sur les grains de semence.

L'Association Canadienne des Producteurs de Semence nous annonce que les superficies ensemençées au blé, orge et avoine et inspectées pour enregistrement au cours de la saison estivale ont été considérablement plus étendues cette année que l'an dernier. Bien que le rendement par acre dans l'Ouest canadien ait été inférieur à celui de la récolte de 1928, la Saskatchewan, l'Alberta et les provinces Maritimes ont tout de même produit des récoltes de grains de semence assez importantes. Voici les chiffres déclarés par l'Association pour les grains de semence enregistres de quelques céréales de la récolte de 1929: blé, 530,000 minots; avoine, 500,000 minots; orge, 100,000 minots. Le nombre de certificats d'enregistrement émis à date est de 2,300, avec un certain pourcentage à venir d'ici à la fin de l'année, contre 1,405 en 1928 et 1,329 en 1927.

Sackville, N.-B.—Il n'y a aucune activité pour le moment sur les marchés de grains de semence dans les Provinces Maritimes. Les approvisionnements de céréales pouvant être nettoyées et catégorisées comme grains de semence paraissent être abondants. Dans l'île du Prince-Edouard, on cote aux producteurs, pour les céréales du commerce, qualité No 1, les prix suivants: Environ 60c le minot pour l'avoine, 85c pour l'orge et 81.40 pour le blé.

Montréal—Dans la province de Québec, où l'on procède encore au battage des céréales, on ne rapporte aucune activité sur le marché des grains de semence. Cependant, certains marchands grainetiers cotent aux agriculteurs 1.00 le minot, au point de chargement, pour l'avoine pouvant catégoriser avoine de semence No 1 et 2.15 le 100 livre pour l'avoine non catégorisée mais ayant subi un premier nettoyage. Il y a présentement plusieurs charrs d'avoine de semence Alaska à vendre dans les comtés de Portneuf; d'avoine de semence Bannière, dans les comtés de Berthier, Laprairie, Napierville, Joliette et Verchères. Il y a également une certaine quantité d'avoine enregistrée dans les comtés de Napierville et de Bagot, quelque mille minots d'orge de brasserie dans les comtés de Berthier et d'Iberville et une grande quantité de lentille de printemps dans le comté de Laprairie.

Ottawa, Ont.—On nous rapporte que la Division provinciale du développement du Nord de l'Ontario (Northern Development Department) de l'Ontario Government a acheté, dans la vallée de l'Ontario, pour expédition dans le nord de la province, environ 5,400 minots d'avoine Alaska au prix de 1.25 le minot sacs en plus, au lieu de chargement. On estime également que le rendement d'orge A.O.A.C. enregistré No 1, dans la vallée de l'Ontario, sera supérieur cette année à celui de l'an dernier. Dans l'Est de la province, on procède au nettoyage, à l'inspection finale et à l'enregistrement du grain de semence soumis au concours de récolte sur pied.

Toronto—On ne s'attend à aucune activité sur les marchés de grains de semence dans le centre et le sud-ouest de l'Ontario avant la fin de janvier. Quelques acheteurs locaux achètent l'avoine de commerce de bonne qualité dans le but de la nettoyer et de la vendre ensuite comme avoine de semence. Il y a présentement dans l'Ontario, les quantités disponibles de grains de semence énumérées ci-dessous. Les districts de Wingham, Mildmay, Colchester, Hillsburg, Brantford ainsi que le comté de Wentworth ont de gros approvisionnements d'avoine de semence; les districts d'Alliston, Milton, Britton et Paris possèdent de l'orge de semence et le comté d'York, du blé Mindum. Les mairies ont acheté des producteurs de l'Ontario environ 7,000 minots d'orge de semence de première qualité dans le but de les distribuer le printemps prochain aux producteurs d'orge de brasserie.

Winnipeg—Le marché de Winnipeg, comme tous les autres d'ailleurs, à cette époque, se ressent de la diminution des affaires, et la hausse marquée dans les prix des grains de consommation n'est certainement pas de nature à réveiller la stagnation du commerce des grains de semence. Les mar-

chands grainetiers offrent aux producteurs environ 2.25 le minot pour les blés de semence enregistrés et 1.25 pour les orges de semence enregistrées. On cote 1.75 à 2.15 le minot pour l'orge Reward. Quant à l'orge Trebi et les autres sortes d'orge et d'avoine de semence, elles n'ont qu'une plus-value de 5 à 10 cents le minot sur les autres grains de commerce.

Saskatoon—Les prix de grains de semence enregistrés et des grains de commerce ont très peu varié dans la Saskatchewan depuis notre rapport du mois de novembre. Les cotes à l'entrepôt sont les suivantes: Blé Marquis, première génération, enregistré, No 1, 4.50 le minot; enregistré, No 2, 4.25; deuxième génération, enregistré, No 1, 2.65; enregistré, No 2, 2.30; troisième génération, enregistré, No 1, 2.00; enregistré, No 2, 1.90; blé Renfrew, première génération, enregistré, No 1, 3.60 enregistré, No 2, 3.45; 2ème génération, enregistré, No 1, 2.25; enregistré, No 2, 2.10; avoine Bannière, première génération No 1, 1.65; enregistré, No 2, 1.50; orge Duckbill, première génération enregistrée, No 1, 2.30; enregistrée No 2, 2.15; deuxième génération, enregistrée No 1, 1.85; enregistrée, No 2, 1.75; orge Hanchett, première génération, enregistrée, No 1, 2.10; enregistrée, No 2, 2.00; deuxième génération, enregistrée, No 1, 1.75; enregistrée, No 2, 1.65; graine de lin, première génération, enregistrée No 1, 4.50; deuxième génération, enregistrée, No 1, 4.00; blé Garnet, certifié, No 2, 2.10; blé Mindum, No 1, 2.15; Reward No 1, 2.35; Cérés, No 1, 2.40; Variétés d'orge, No 1, 1.60; No 2, 1.40; avoine No 1, 1.10; No 2, 1.00; blé de semence No 1, 1.55; graine de lin, No 1, 3.50; No 2, 3.20.

Le gouvernement provincial de la Saskatchewan offre l'avoine de semence non-enregistrée mais catégorisée No 1, à 95c le minot. Un certain nombre de charrs de différentes variétés d'avoine sont en entrepôt aux éleveurs du gouvernement à Moose Jaw et à Saskatoon. On rapporte que des quantités considérables de grains de semence arrivent régulièrement aux centres coopératifs de nettoyage de la province.

Pourquoi pas chez nous ?

Qu'on aime ou non à l'admettre, plus de la moitié de la population des provinces Maritimes, du Québec, de l'Ontario a traversé la frontière, pour s'établir.

En certains milieux, on prétend que les chefs de la nationalité sont responsables de ce désastre.

Est-ce vrai ?

Si l'on doit répondre dans l'affirmative, il faudra aussi admettre que ces chefs ne sont pas responsables de tous les péchés d'Israël; qu'une mauvaise direction seule n'a pu déterminer la désertion d'une partie si considérable de notre peuple, dont le tiers, en 20 ans, de 1870 à 1890, s'en est allé vivre ailleurs.

Si les chefs ne furent pas toujours et toujours à la hauteur de la tâche à accomplir, on a manqué aussi par ailleurs.

Qui n'a connu tel marchand, tel cultivateur, tel industriel, tel professionnel, qui au lieu d'améliorer son système de vente, de surveiller ses achats, de se perfectionner dans sa profession, dans son métier, de rendre son bureau, son atelier, son échoppe agréable à la clientèle, d'augmenter la production de ses terres, d'apprendre à produire à bon marché et à produire ce que le marché demande, de présenter sa marchandise de la façon que le désire l'acheteur, d'attirer la clientèle et de prendre les moyens de la conserver; de nos jours, même, qui n'a pas connu de ces gens qui du matin au soir tombent contre les injustices du sort, se lamentent journellement sur les misères de leur métier, de leur profession, sur les mauvaises récoltes, sur la dureté du climat, essayant de convaincre les autres que tout va mal au pays, cependant qu'ils prétendent qu'ailleurs tout va à merveille, que le climat y est plus favorable, les récoltes plus abondantes; de meilleure qualité, que les produits s'y vendent mieux, que la clientèle y est plus assurée, l'avenir plus certain, la vie plus facile.

Rien de surprenant si par la suite les enfants, les parents, les voisins, les employés partent pour l'étranger. On ne crée pas une mentalité de déserteurs sans qu'il survienne des désertions. On ne répète pas indéfiniment aux gens que c'est meilleur ailleurs sans qu'ils finissent par y aller voir et s'y fixer... sans pouvoir revenir, souvent.

Eh bien! non! Ce n'est pas meilleur ailleurs!

Au Canada, nous avons des forêts plus vastes que celles d'ailleurs.

Nos exportations en bois, en pulpe et en papier sont plus considérables que celles d'ailleurs.

Nous avons des mines de charbon plus riches que celles d'ail-

leurs.

Nos minerais de fer, s'ils ne sont presque pas exploités, n'en sont pas moins plus considérables que ceux de pays d'ailleurs, réputés pour leur développement métallurgique.

Et nos divers champs miniers sont plus riches et plus vastes que ceux d'ailleurs.

Nos mines de nickel fournissent le monde entier.

Nous sommes également le fournisseur de l'univers pour le Cobalt et l'Amiante.

Peu de pays nous surpassent pour la production du zinc, du plomb, du cuivre, de l'argent et de l'or; et pourtant c'est à peine si nous avons commencé à gratter la surface de nos immenses champs miniers.

Nos pouvoirs d'eau sont plus nombreux et plus puissants que ceux d'ailleurs. Ils sont faciles à harnacher.

Nos territoires de chasse sont plus vastes et plus riches que ceux d'ailleurs.

Nos pêcheries sont plus variées plus riches, plus importantes que celles d'ailleurs.

Nous avons des terrains d'élevage meilleurs que ceux d'ailleurs.

Nous sommes les plus grands exportateurs de blé au monde; Et nous produisons un blé d'une qualité supérieure à celui d'ailleurs.

Et plus qu'ailleurs nous avons de riches terres à mettre à la disposition de ceux qui veulent les développer pour leur propre bénéfice.

Et notre commerce est si considérable qu'avec seulement neuf millions de population nous sommes le cinquième pays de l'univers pour le volume du commerce mondial.

Finira-t-on par connaître ces vérités, par s'en convaincre, par en profiter et en faire bénéficier sa famille ?

Il serait si simple d'ouvrir les yeux et de regarder chez soi! S'avisera-t-on de le faire ?

J.-E. Laforce

LES PREVOYANTS DU CANADA

Calendrier de 1930

La gravure représente deux grands personnages de l'histoire du Canada, sous le régime français: Frontenac et La Salle.

Frontenac, gouverneur de la Nouvelle-France remet à La Salle, les instructions du roi de France, pour la reconstruction en pierre, du vieux fort de bois à Cataragouy, connu sous le nom de fort Frontenac, maintenant Kingston.

La scène se passe à Québec, dans un décor brillant au milieu des costumes multicolores des soldats des sauvages et des voyageurs. C'est le commencement d'une suite d'explorations aventureuses, qui conduisent à la découverte du Mississippi.

A part les personnages, le tableau est intéressant par l'idée qu'il donne de la capitale de la colonie à cette époque.

Au bord de l'eau, à droite vis-à-vis les deux tentes, la maison avec un toit brun, est l'habitation de Québec, construite par Champlain. Elle était presque à l'endroit où se trouve aujourd'hui l'Édifice des Prévoyants du Canada.

Sur le premier plateau, au centre, l'on voit le Palais Episcopal; puis sur le sommet, en regardant de gauche à droite, se dessinent: Le fort, et le château St-Louis, le clocher de l'église des Recollets, la Cathédrale, aujourd'hui la Basilique de Québec, et tout près, le clocher de l'église des Jésuites, enfin le Séminaire au-dessus de l'évêché.

VIENT DE PARAITRE

"LES GLOIRES DE MARIE"

Par St Alphonse de Liguori

LE PLUS BEL OUVRAGE SUR LA MISERICORDIEUSE VIERGE MARIE

Edition populaire, comprenant le commentaire du Salve Regina, l'histoire de la madone miraculeuse de Notre-Dame du Perpétuel-Secours, quelques pratiques de piété envers la sainte Vierge et quelques traits de sa protection.

Prix: \$0.40 l'unité. Par la poste: Canada: \$0.45.—Etats-Unis: \$0.50.

Voeu du congrès Marial de Québec

"Le Congrès Marial de Québec recommande aux prêtres d'expliquer aux fidèles, dans la prédication et les catéchismes, la doctrine de la Médiation de la Très Sainte Vierge, et de répandre les ouvrages qui exposent cette doctrine, par exemple, les "Gloires de Marie" de saint Alphonse de Liguori.

Adressez: "Les Annales, Ste-Anne-de-Beaupré, P. Q."

Nous avons des mines de charbon plus riches que celles d'ail-

CARTES PROFESSIONNELLES

Médecin

Tél. 469

Dr ALEX. ACHPISSE

Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris. Licencié du Conseil Médical du Canada et du Conseil médical de l'Empire Britannique.

Spécialité: Chirurgie générale infantile, Maladies des voies urinaires, Maladies des femmes.

Consultations: de 11 à 12 a.m., de 2 à 5 p.m. et de 7 à 8.30 p.m. tous les jours.

A domicile sur rendez-vous.

72, Royale coin des Forges.

Dispensaire: Mardi et jeudi de 7 à 9.

Chirurgien-Dentiste

Tél. Bureau 7 65b

Résidence: 2274

Dr J. H. BELAND

Extraction des dents sans douleur. Traitement de la Parodontie par la Vapeur nitrogène. Travaux dentaires exécutés avec soin et promptement.

Heures de Bureau: De 8 a.m. à 5 p.m. Le soir de 7 à 8

Bureaux: 26, Des Forges

Avocat

Tél. 1059

Jean-Marie Bureau

B.L.L.B.

Avocat et Procureur

38, rue Hart

Les Trois-Rivières.

Bureau à Ste-Anne-de-la-Pérade chez M. D. Lamontagne, le 1er et le 4e samedi de chaque mois.

Assurances Générales

A.-J. Gouin & Cie

Feu, Vie, Accidents, Maladies, Responsabilité des Patrons, Bris de Glaces, Auto, Voitures, Golf, Pluie.

Bureau établi depuis plus de 30 ans

Tél. 114, 4, Du Platon

Dr Roch Hébert

SPECIALISTE

Maladies des Yeux, des Oreilles, de la Gorge et du Nez

Bureau et hôpital privé 58, Royale, coin Plaisance

Tél. 1425

HEURES DE BUREAU 9 à 12 a.m. 1 à 5 p.m.

7 à 8 p.m.

Dispensaire

Les mercredi et vendredi de 7 à 9 heures p.m.

W.-H. FONTAINE, O. D.

SPECIALISTE POUR LA VUE, DIPLOME de l'Inst. K.C.H.O.S., Kansas City, titut—Licencié et Diplômé de l'A.O.O.P.Q.

OPTOMETRISTE OFFICIEL DU CANADIEN PACIFIQUE

SPECIALITE:

Maux de tête—Yeux crochets redressés sans opération.

Livraison immédiate de tout ouvrage—Consultations: lundi, mardi, mercredi et jeudi:

9 a.m. à 6 p.m.

Vendredi et samedi: de 9 a.m. à 9 p.m.

492, St-Maurice, Tél. 965

VITRINES (Show-Case) de

toutes sortes, neuf et de seconde main, en vente chez

Nap. E. Godin

Négociant en gros

2, Des Forges, Trois-Rivières

Spécialité:—Tabacs, Pipes, Cigares, Biscuits, Sucreries, Chocolats, Jouets, Poupées et Articles de fantaisie.

GAGNEZ 6.00 à 10.00 PAR JOUR

Gagnez tout en apprenant métier Mécanicien d'auto, de batteries, de Soudure autogène, Vulcanisation, Électricien, Brûleur, Plâtrier, Barbier, Sûreté de l'État. Bonnes positions. Écrivez ou venez voir. Livret d'Informations Gratuit.

DOMINION TRADE SCHOOLS 107 BLVD. ST-LAURENT, MONTREAL

Documents
Anecdotes
Légendes
Récits

La Petite et la Grande Histoire

COURS DES GUIDES HISTORIQUES

Les gouverneurs français et les intendants

Par Alphonse Desilets.

Les historiens de la Nouvelle-France n'ont pas toujours été d'accord en appréciant la conduite et la valeur politique des représentants du roi, qui se sont succédés en Canada, sous la domination française.

Qu'il en soit, l'histoire impartiale démontre à l'évidence que la plupart des gouverneurs et des intendants, de 1608 à 1760, avaient été choisis avec soin et qu'ils justifiaient, par de hautes qualités administratives ou de nobles ambitions patriotiques, la confiance mise en eux par les souverains de France et leurs ministres.

On peut bien déplorer la faiblesse d'un marquis de Lauzon, l'opiniâtreté d'un baron d'Avançon, l'avarice et l'intransigence d'un Jonquière et d'un Duquesne; il n'en reste pas moins vrai que les dix-neuf gouverneurs du régime français ont accompli, à tour de rôle, des œuvres utiles à la colonie naissante et qu'ils ont étendu le prestige de la France et la foi catholique par tout le Nouveau-Monde.

Les innombrables difficultés que présentaient, à cette époque, la navigation, le ravitaillement, l'hivernage, la défense des territoires ennemis; la constante opposition des indigènes à toute entreprise sérieuse de civilisation; l'hostilité sournoise d'un voisin ombrageux et accapareur, tout contribuait à rendre périlleuse la mission des dirigeants français en ce pays, depuis la fondation de Québec jusqu'à la conquête.

Or, les gouverneurs, et leurs intendants, sauf de la Jonquière et le funeste Bigot, ont laissé des témoignages irréçusables d'un héroïque dévouement aux intérêts de la mère-patrie. Aussi leur souvenir demeure-t-il impérissable parmi nous. Québec, Montréal et Trois-Rivières ont su graver dans le bronze et le marbre les hauts faits de leurs règnes. Et la Province de Québec tout entière, fidèle à sa devise, s'est souvenue de chacun d'eux. Plusieurs comtés, plusieurs cantons, villes et villages, rappellent encore leurs grands noms, et gardent sous nos yeux, la mémoire des Champlain, des Montmagny, des Argenson, des Frontenac, comme ils rappellent les nobles traits des grands apôtres religieux, des courageux soldats et des fiers artisans de cette époque héroïque.

Une galerie complète des gouverneurs du Canada français, et des lieutenants-Gouverneurs de Québec depuis le régime anglais, figure au nombre des trésors que renferme notre château vice-royal de Spencer-Wood. Grâce à l'initiative, plutôt récente, de l'honorable Narcisse Pérodeau et de ses successeurs au poste de vice-roi, les amis de notre histoire retrouvent là la lignée des nobles figures qui ont personnifié pour nous la majesté royale, et qui ont gardé à la France d'autrefois et à la Grande-Bretagne d'aujourd'hui la loyauté intègre de leurs meilleurs sujets.

SAMUEL DE CHAMPLAIN

Premier gouverneur de la Nouvelle-France (1608-1635)

Le comte de Soissons, le prince de Condé, le duc de Montmorency, le duc de Ventadour et le cardinal Richelieu, étaient alors successivement vice-rois du Canada, Henri IV et Louis XIII régnaient en France.

Monsieur de Champlain fonda Québec en 1608; fit trois guerres victorieuses contre les sauvages Iroquois; amena au pays les religieux Récollets et Jésuites; construisit à Québec le fort Saint-Louis; établit la première famille française de travailleurs, celle de Louis Hébert, sur le cap Diamant; ouvrit les premiers registres officiels; bâtit l'église de Notre-Dame de la Reconnaissance; fit instruire les sauvages alliés; inaugura les premières cultures à ferme au Cap-Tourmente; mourut le jour de Noël 1635. Fut pleuré comme le Père de la Patrie.

HUAULT DE MONTMAGNY

Deuxième gouverneur de la Nouvelle-France (1636-1648)

Le cardinal Richelieu, les ducs de Maillé-Bézé et de Danville agissent comme vice-rois. Louis XIII et Louis XIV régnaient en France.

Monsieur de Montmagny est un homme droit, courageux et actif. Il fonde à Sillery la bourgeoisie protectrice des sauvages alliés. Sous son règne s'établissent à Québec les religieux Ursulines et Hospitalières; Ville-Marie (Montréal) est fondée en 1642, un grand traité de paix est signé aux Trois-Rivières entre les Français et les tribus sauvages des Hurons, Algonquins et Iroquois, les rivières Chaudière et Kénébec sont découvertes ainsi que le lac Saint-Jean; le fort Richelieu est bâti, puis brûlé par les Iroquois. En 1648 est fondé le conseil de Québec. Les sauvages alliés avaient dénommé M. de Montmagny le "Grand Ononchio", c'est-à-dire le "mont élevé".

D'AILLEBOUST DE MUSSEAU

Troisième gouverneur de la Nouvelle-France (1648-1651)

Le duc de Danville était vice-roi du Canada. Louis XIV régnaient glorieusement sur le trône de France.

Monsieur d'Ailleboust, qui avait amené des colons au pays, habitait déjà Montréal; nommé gouverneur en 1648, il dut faire face à d'innombrables difficultés provenant de la traite des pelleteries, de la vente des alcools et des attaques incessantes des Iroquois. Les père missionnaires Jésuites; Daniel, de Brébeuf et Lalemant furent martyrisés et mis à mort; les sauvages Hurons furent massacrés puis dispersés. Le couvent des Ursulines de Québec fut incendié. M. d'Ailleboust fut mis à sa retraite en 1650, s'établissant au pays et y mourut.

LE MARQUIS DE LAUZON

Quatrième gouverneur de la Nouvelle-France (1651-1656)

Le duc Danville était vice-roi du Canada. Louis XIV régnaient glorieusement sur le trône de France. Le règne du Marquis de Lauzon marque une période de lutte difficile pour le salut et le progrès de la civilisation au Canada. Les persécutions et la haine des indigènes redoublent de fureur. Cependant une communauté religieuse enseignante nouvelle est fondée à Montréal par la Soeur Marguerite Bourgeoise; c'est la Congrégation Notre-Dame, qui s'établit à Québec un peu plus tard. Les Iroquois assassinent M. Duplessis-Bochart, gouverneur des Trois-Rivières en 1651. Un traité de paix signé en 1653 avec les Agniers n'a pas longue durée. Des missions religieuses sont établies chez les sauvages Onontagués. Des massacres ont lieu dans l'Île d'Orléans où des Hurons (amis des Français) s'étaient réfugiés. Le gouverneur était faible et sans énergie. Il fut rappelé en 1656.

PIERRE DE VOYER, vicomte d'Argenson

Cinquième gouverneur de la Nouvelle-France (1658-1661)

Le duc Danville et le Marquis de Jonquière étaient alors vice-rois du Canada. Louis XIV régnaient en France. Le règne de M. d'Argenson fut remarquable par l'arrivée du premier évêque. Mgr de Laval débarqua à Québec le 16 juin 1659 comme évêque, de Pétrée et Vicar apostolique de la Nouvelle-France. En 1660, Dollard des Ormeaux et 16 braves se dévouèrent pour sauver la colonie. Ils furent tous massacrés, au fort du long Saül, sur la rive gauche de l'Outaouais.

PIERRE DU BOIS, BARON D'AVAUGOUR

Sixième gouverneur de la Nouvelle-France (1661-1663)

Le Marquis de Fouquier et le Comte d'Estrées étaient vice-rois du Canada. Louis XIV régnaient en France. M. d'Avançon était un homme loyal et brave, mais très opiniâtre. Il eut des difficultés avec l'évêque, au sujet de la traite de l'eau-de-vie. Mgr de Laval demanda son rappel.

LS-HECTOR DE CALLIERES

Treizième gouverneur de la Nouvelle-France (1698-1703)

Comte Jean d'Estrées, vice-roi; François de Beaulharnais, intendant; Louis XIV, roi de France. Un grand traité de paix fut signé à Montréal par 38 députés iroquois en 1701. M. de Callières mourut à Québec en 1703 laissant la réputation de véritable ami du Canada.

Principaux événements de son règne: fondation du Séminaire de Québec par Mgr de Laval en 1663, et établissement du Conseil Souverain.

Avec M. d'Avançon commence la période du gouvernement royal.

M. de SAFFRAY-MESY

Septième gouverneur de la Nouvelle-France (1663-1665)

Le Marquis de Tracy, vice-roi du Canada. Louis XIV roi de France.

M. de Mesy inaugura l'administration par le Conseil Souverain. Le premier acte du conseil fut d'établir trois cours de justice à Québec, à Montréal, et aux Trois-Rivières.

En 1665 l'intendant Jean Talon arriva au pays avec le régiment de Carignan; le recensement (1665) 2,500 habitants dont 800 à Québec.

DANIEL DE REMY DE COURCELLES

Huitième gouverneur de la Nouvelle-France (1665-1672)

Le marquis de Tracy, vice-roi Talon, intendant. Louis XIV roi de France.

M. de Tracy fit construire les forts de Sorel, de Chambly et de Sainte-Thérèse (1666); 1668: fondation du Petit Séminaire de Québec et de l'école de Saint-Joachim par Mgr de Laval.

Importation des premiers animaux chevaux et boeufs.

LOUIS DE BUADE, COMTE DE FRONTENAC

Neuvième gouverneur de la Nouvelle-France (1672-1682)

Marquis de Tracy et le Comte d'Estrées, vice-rois; Talon et Duchesneau, intendants. Louis XIV roi de France.

En 1674, Québec est érigé en évêché; en 1681, fondation du couvent des Récollets (Franciscains) à la Haute-Ville, Québec.

M. DE LA BARRE

Dixième gouverneur de la Nouvelle-France, (1682-1685)

Marquis de Tracy, lieutenant-général; De Meulles, intendant. Louis XIV roi de France.

MARQUIS DE DENONVILLE

Onzième gouverneur de la Nouvelle-France (1685-1689)

Le comte d'Estrées, vice-roi; De Meulles, intendant, Louis XIV roi de France.

En 1688, Mgr de Saint-Vallier succéda à Mgr de Laval comme deuxième évêque de Québec.

En 1689 eut lieu le massacre de Lachine; la même année, les Seigneurs de la Congrégation de Notre-Dame viennent s'établir à Québec.

M. DE FRONTENAC (2ème fois)

Douzième gouverneur de la Nouvelle-France (1689-1698)

Le comte d'Estrées vice-roi; MM. de Champigny et de Beaulharnais, intendants; Louis XIV roi de France.

Expédition de l'amiral Phipps sur Québec (1690); défaite des Anglais; en mémoire de cet événement mémorable on donna à l'église de la Basse-ville le nom de Notre-Dame-de-la-Victoire, en reconnaissance de la protection de la Sainte Vierge.

En 1693, fondation de l'hôpital Général de Québec par Mgr de Saint-Vallier; en 1696, exploits de Madeleine de Verchères, à Verchères.

M. de Frontenac mourut à Québec en 1697; il est regardé comme le gouverneur le plus illustre qu'ait eu la Nouvelle-France et a mérité le nom de "sauveur de la Nouvelle-France".

LS-HECTOR DE CALLIERES

Treizième gouverneur de la Nouvelle-France (1698-1703)

Comte Jean d'Estrées, vice-roi; François de Beaulharnais, intendant; Louis XIV, roi de France.

Un grand traité de paix fut signé à Montréal par 38 députés iroquois en 1701.

M. de Callières mourut à Québec en 1703 laissant la réputation de véritable ami du Canada.

MARQUIS DE VAUDREUIL

Quatorzième gouverneur de la Nouvelle-France (1703-1725)

Comte Victor d'Estrées, vice-roi Raudot et Bégon, intendants, Louis XIV et Louis XV régnaient en France.

Mgr de Laval mourut au Séminaire de Québec en 1708.

En 1710, prise de Port-Royal par les Anglais; l'année suivante, nouvelle tentative des Anglais pour s'emparer de Québec, nouvelle défaite des Anglais par le naufrage de l'île-aux-Œufs. A cette occasion on remplaça le titre de l'église de Notre-Dame-de-la-Victoire par celui de Notre-Dame-des-Victoires.

M. de Vaudreuil mourut à Québec après la plus heureuse et la plus longue administration.

MARQUIS DE BEAUHARNAIS

Quinzième gouverneur de la Nouvelle-France (1726-1747)

Comte d'Estrées, vice-roi; Du Roy et Hocquart, intendants, Louis XV roi de France.

Mgr de Saint-Vallier mourut en 1727, à l'hôpital Général de Québec, qu'il avait fondé en 1693. Le 3ème évêque de Québec fut Mgr de Mornay; il ne vint pas au Canada à cause de ses infirmités; Mgr Dosquet gouverna l'église du Canada comme coadjuteur jusqu'en 1734 où il devint évêque titulaire. Mgr de l'An-berivière lui succéda en 1740; il mourut en arrivant à Québec, et fut remplacé par Mgr de Pontbriand. Ce prélat est le sixième et dernier évêque de la Nouvelle-France sous la domination française. Il mourut l'année même de la capitulation de Montréal.

En 1745, prise de Louisbourg par les Anglais. C'est le prélude de la grande épopée qui commença en 1755 pour se terminer en 1760 par la capitulation de Montréal et la cession du Canada à l'Angleterre par le traité de Paris, signé en 1763.

MARQUIS DE LA GALISSONNIERE

Seizième gouverneur de la Nouvelle-France, (1747-1749)

Louis XV, roi de France, de 1715 à 1774.

Il naquit à Rochefort (Aunis) en 1693. Il remplaça temporairement le marquis de la Jonquière, qui avait été nommé gouverneur de la Nouvelle-France le 1er avril 1746, mais fut prisonnier par les Anglais à bord du "Sérieux" (16 juin 1747). Sous son administration, l'effectif de la milice fut porté à 12,000 hommes. Ils s'occupèrent de faire fortifier les postes éloignés de la Nouvelle-France.

Il fut l'un des commissaires choisis pour délimiter les frontières américaines. Un historien l'a ainsi apprécié: "Noble désintéressé, il n'a en vue que le progrès de la colonie, l'honneur national, la défense du pays contre les menaces du dehors et les intrigues du dedans: il tire le meilleur parti des ressources dont il dispose". Il mourut en 1756 à Nemours, près de Fontainebleau, France.

MARQUIS DE LA JONQUIERE

Dix-septième gouverneur de la Nouvelle-France (1749-1752)

Bigot, intendant; Louis XV, roi de France.

Il naquit en 1685, à Graulhet, dans le Tarn. C'est le 10 mai 1747 qu'il fut fait prisonnier par l'amiral Anglais Anson, à la hauteur du Cap Finistère, après une héroïque défense de la part de l'escadre commandée par le marquis de la Jonquière. Celui-ci est relâché quelque temps après et arrive à Québec le 15 août 1749, pour prendre charge du poste de gouverneur. En société avec l'intendant Bigot et d'autres comparses, il exploite des postes de l'ouest et s'accapare le commerce de ces régions. Il extrêma le népotisme en distribuant des places de faveur aux siens venus au Canada. En 1750, il fit construire en Acadie les forts de Beauséjour et de Gaspereau. D'après Garneau, c'était un homme brave et un brillant officier, mais "il ternit ses belles qualités par un défaut qu'on pardonne rarement à un fonctionnaire public: l'avarice. Sentant sa fin prochaine, il demanda pardon de ses scandaleuses concussions, par l'entremise de Mgr de Pontbriand. Il s'éteignit

le 27 mars et fut inhumé dans l'église des Récollets à côté de Frontenac, Callières et Vaudreuil.

ANGE-DUQUESNE DE MENNEVILLE, MARQUIS DE DUQUESNE

Dix-huitième gouverneur de la Nouvelle-France (1752-1755)

Sous le règne de Louis XV, roi de France.

A dix ans, il était déjà au service des mers. En 1752 il était décoré du titre de Marquis et de gouverneur général de la Nouvelle-France. C'était, dit l'abbé de l'Île-Dieu, "Un homme haut, altier, suffisant... ne raisonnant pas". Il a jugé les Canadiens avec des sentiments contradictoires, mêlant les éloges aux plus injustes récriminations. Il fit bâtir sur l'Ohio les forts Duquesne, de la Presqu'île de la Rivière-aux-Boeufs et de Machault. De retour en France, en 1755, il est aussitôt nommé chef d'escadre, et en 1758 il est promu commandeur de l'ordre de Saint-Louis. Il demeura célibataire.

PIERRE DE RIGAUD, MARQUIS DE VAUDREUIL-CAVAGNAN

Dix-neuvième gouverneur de la Nouvelle-France, (1755-1760)

Sous le règne de Louis XV, roi de France de 1715 à 1774.

Né à Québec le 22 novembre 1698. Fat nommé gouverneur des Trois-Rivières en 1733 et de la Louisiane en 1743. Le 1er janvier 1755, il est promu gouverneur du Canada. Il avait épousé Louise Thérèse de Fleury d'Eschambault.

Son administration embrasse les événements heureux et malheureux de la guerre de Sept ans dans la Nouvelle-France, de même que ses difficiles relations avec Bigot, Montcalm de Ramsay et de plusieurs officiers, au cours de cette période mouvementée de notre histoire. Son administration a été différemment appréciée et l'on a dit qu'il n'avait ni l'intelligence, ni le jugement, ni les qualités administratives, ni l'indépendance de caractère, ni surtout la fermeté de son père.

De retour en France il fut accusé, par les partisans de Montcalm, d'avoir causé la perte de la Colonie, et il fut jeté dans la Bastille. Acquitté de cette accusation et élargi quelques mois après, "il mourut l'année suivante (10 décembre 1763) moins des suites de l'âge que la chagrin qui lui avait causé l'ingratitude du Gouvernement", dit Garneau.

La vie des Gouverneurs français au Canada est soigneusement étudiée dans les ouvrages de nos historiens. Le Journal de Samuel de Champlain édition de l'abbé Laverdière, les Relations des Jésuites, les œuvres de l'abbé Ferland, de François-Xavier Garneau, du sénateur Thomas Chabais, et les excellentes études de Rameau et d'Emile Salomé, portent sur les gouvernements français en Nouvelle-France des jugements aussi précis qu'équitables. Ils établissent que leur noblesse le caractère, en général, a influencé l'orientation des idées et la mentalité du peuple. Et cette influence, aidée de celle de nos seigneurs, concessionnaires, a été si profonde qu'un gouverneur anglais qualifié, depuis, notre race qui a fait souche: "Un peuple de gentilshommes".

■ Bibliographie

JE NE SUIS PAS CURIEUSE... mais je voudrais savoir!

Par G. de la Croix. Pièce en un acte pour jeunes filles et fillettes (7 personnages). Prix franco: France, 2 fr. 75; Etranger, 3 fr.

■ Du même auteur:

LA VIE MODERNE A SES EXIGENCES

■ Pièce en un acte pour jeunes filles et fillettes (6 personnages). Broché. Prix franco: France, 2 fr. 75; Etranger, 3 fr.

■ Aubanel Fils Aîné, imprimeur-éditeur, 15, Place des Etudes, Avignon.

Jouées avec succès avant d'être publiées, ces pièces sont faciles à monter. Elles sont pleines d'entrain et ne manqueront pas d'amuser un jeune auditoire.

APRES LA RETRAITE

(En Souvenir)

Par le P. Bastide, de la Compagnie de Jésus. Une brochure in 80 tellière. Prix franco: France, 2 fr. 75; Etranger, 3 fr.—Aubanel Fils Aîné, imprimeur-éditeur, 15 place des Etudes, Avignon.

Sous ce titre modeste, cette brochure, fruit d'une longue expérience, est un tableau complet des solutions que nous devons prendre à la suite d'une retraite.

Il nous donne les indications pour être un caractère, pour être un apôtre. Et pour cela, il nous trace un programme de vie: méditer, nous examiner, nous mortifier, vivre de vie intérieure, communier. Heureux ceux qui sauront profiter de ces pages.

Téléphone Bureau: 55.

Résidence: 126

Dr Edmond Buisson

Chirurgien-Dentiste

20, RUE DES FORGES

Spécialité: Extraction sans douleur, avec la fameuse méthode du Dr Fournier.

Ouvrage en or et en porcelaine.

Ce que notre Banque vous offre

Le service d'un personnel courtois. Des services techniques complets. Une collaboration intelligente. Une garantie de sécurité exceptionnelle. La même sincère bienvenue, que vos épargnes soient petites ou considérables.

BANQUE PROVINCIALE

DU CANADA
DEUX SUCCURSALES AUX TROIS-RIVIERES

Angle
Notre-Dame et Des Forges
A.-E. Boutin,
Gérant.

Angle
Laviolette et St-Maurice
J.-F. Guillemette,
Gérant.

Des Dents Naturelles

C'est le témoignage que rendront vos amis en voyant vos nouvelles dents.

Satisfaction garantie.

Extraction sans douleur par le procédé nouveau de l'ACAIÉ.

Dr Auguste Massicotte
CHIRURGIEN-DENTISTE
No 1, rue Des Forges, Les Trois-Rivières

Téléphone: Bureau 919 Résidence: 606

HEURES DE BUREAU:
Tous les jours: de 1.30 à 4.30 p.m.
Le soir: MARDI et VENDREDI de 7.00 à 8.00 p.m.

Dr Ls-Georges Godin
SPECIALISTE
MALADIES des yeux, des oreilles, du nez et de la gorge
8a RUE HART, LES TROIS-RIVIERES

THE HOWE LUMBER COMPANY, LIMITED
Marchands de Bois de Construction

CONSTRUISEZ-VOUS?
Si oui, vous auriez sans doute besoin de quelques-unes des lignes suivantes:

Nous avons des quantités considérables de toutes sortes de bois et pouvons remplir vos commandes bien rapidement. Outre les bois de construction, nous sommes les distributeurs de la fameuse planche Ten-Test et avons un assortiment complet de Toitures Barrett.

toutes commandes reçoivent la même attention soignée. Prix soumis sans frais ou obligation.

TROIS-RIVIERES
Tel. 1367

SHAWINIGAN FALLS
Tel. 593.

SHAWINIGAN, GRAND'MÈRE ET LA REGION

Grand'Mère

La deuxième rencontre de la saison, dans la ligue de hockey de la cité de Grand'Mère a eu lieu ces jours derniers sur notre patinoire locale entre les équipes Grand'Mère Shirt et Grand'Mère Shoe.

La victoire qui paraissait aller, dès la première période à l'équipe de Grand'Mère Shoe est restée finalement à la Grand'Mère Shirt par un score de 5 à 4. C'est dire que la lutte fut très serrée et contestée. Environ deux cents amateurs s'étaient rendus assister à cette rencontre qui promettait des sensations, et nous aurons tous ces amateurs ne furent pas déçus dans leurs espérances car il leur fut donné d'assister à une lutte des plus chaudes. Le jeu ayant été très vite et exempt de brutalités. S'il faut en juger par le jeu de ces jeunes nous aurons que leurs vieux copains de la ligue qui forment les équipes du Roy et Nicole et du Laurende pourraient bien se trouver un peu déçus lors des rencontres qui mettront face à face ces deux équipes de Grand'Mère Shoe et de Grand'Mère Shirt avec le Roy et Nicole et le Laurende. Nos jeunes patineurs n'ont peut-être pas la science de leurs aînés mais, par contre, ils ont plus d'haïne et leur jeu vite pourrait donner du fil à retordre à leurs adversaires. Dans tous les cas, les quatre équipes qui composent notre ligue de hockey paraissent bien balancées et celui qui veut gagner le championnat de la saison devra travailler ferme durant toute la saison pour garder ses positions.

La rondelle fut mise au jeu par le président de la Ligue M. Geo. Ed. Brown. Les deux arbitres Frank Gauthier et Rob. Pinard ont bien rempli leur devoir à la satisfaction de tous. Nous donnons ci-dessous l'alignement des équipes et le sommaire de la partie:

Grand'Mère Shirt	Shoe
Chiasson W. Boisvert J.	
Lecours L.-G. Thivierge L.	
	déf.
Gagnon L. Maurais P.	
	centre
Landry H. Boisvert M.	
	Aile dr.
Beauchesne E. Lemay Hervé	
Gélinas Marin Ailg Roy Henri	
	subs.
Gill Charles Lavallée Ch.	
Villemure H. Roy Phil.	
Berthiaume Guay Elz.	

Arbitres: Frank Gauthier et Rob. Pinard; Juges des buts: P.-M. Lord et Jules Maurais; Chronométrateur: J.-P. Emile Dessureault; Pénalités: Lorenzo Landry.

Première période: Thivierge, Grand'Mère Shoe, 30 sec.; M. Boisvert, Grand'Mère Shoe, 15 sec.; L.-G. Lecours, Grand'Mère Shirt, 7 m.; Hervé Lemay, Grand'Mère Shoe, 5 m.

Deuxième période: Gd'Mère Shoe, 4 m.; H. Landry, Gd'Mère Shirt, 7 m.; Beauchesne, Gd'Mère Shirt, 4 m.; Mar. Gélinas, Gd'Mère Shirt, 3 m.

Deuxième période: Mar. Gélinas, Gd'Mère Shirt, 6.30 m.

Pénalités: P. Maurais, Le cours, M. Boisvert, Marin Gélinas, H. Landry, Gagnon, Lecours, M. Gélinas, Thivierge et Gagnon.

Thivierge fut assisté de M. Boisvert, M. Boisvert fut assisté par Lemay, et par H. Roy, Beauchesne fut assisté de M. Gélinas pour les points qu'ils ont enregistés, quant aux autres points ils le furent sur des montées individuelles.

Chez nos amateurs du Curling

Six équipes locales de curling se sont disputées les honneurs de la soirée, ces jours derniers, dans un concours de curlers. Ce fut l'équipe de Cooper qui remporta la victoire en battant J. Kirby par 9 à 1. Voici l'alignement des équipes et les scores enregistrés:

MM. Arm. Rheault, Eug. Bellemare, W.-J. Carson, et E.-J. Cleary, Skip 5—MM. A. Marcotte, J. Hanna, Emm. Boisvert et Ern. Mercier, Skip 3—MM. J.-P.-E. Dessureault, O. Courmoyer, Noël Boisjolie et P.-W. Bates, Skip 2. MM. W. Murray, Nestor Bouliard, Albert Thibault, Fred Hoffman, skip 3—MM. W. Davidson, Emile Allard, M.-A. Williams, J. Kirby, skip 1—MM. H.-P. Hyde, Chs. Kee, H. Holbrook et Russell Cooper, skip 9.

LA BAIE SHAWINIGAN

Nouveau marguillier

A une assemblée de paroisse tenue après la grand'messe dimanche dernier, en l'église du Sacré-Cœur, M. Wilfrid Filion a été élu marguillier remplaçant de M. Léonidas Laroche, sortant de charge.

Naissance

M. et Mme Damien Croisetière, née Laura Marineau, font part à leurs parents et amis, de la naissance d'un fils baptisé sous les noms de Joseph-Roch. Parrain et marraine: M. et Mme Wilfrid Marineau.

Statistiques

D'après le rapport de M. le curé Lapie, qui a fait le recensement de la paroisse dernièrement, la population s'élève à 1,400 âmes:

Familles catholiques, 240; Communants, 1,000; Non-communants, 400; Population totale: 1,400.

Dans le cours de l'année 1929, il y eut: 80 naissances; 8 mariages; 37 sépultures dont 8 adultes; 29 petits enfants.

—M. Hormidas St-Louis, de Joliette, passe les fêtes du Nouvel An dans sa famille, M. Pierre-L. St-Louis.

—M. et Mme Ladger Gerbeau et leurs enfants, à Montréal, la semaine dernière.

—M. et Mme Nac. Dulesis à St-Etienne des Grès, ces jours derniers.

—M. et Mme Hector Bellerive, et leurs filles Florence, Eva, Marguerite, leur fils Raymond, M. Rod. Vallée, à St-Boniface, chez M. Wilfrid Boisvert.

—MM. et Mmes Narcisse Croisetière et Edgar Gervais, à Champlain, chez des parents.

—En visite chez M. et Mme Hercule Thibodeau: MM. et Mmes Dolphis Thibodeau, Emile Thibodeau, Rod. Lord, Paul Thibodeau, Ernest Richard, d'Almaville.

—MM. et Mmes Willie Richard, de St-Marc; Eddie Charest, de Détroit, Michigan; Mlle Fernande Côté, des Châtes Shawinigan; MM. R. Labissonnière, Léo Lefebvre, de Vaudry.

—M. et Mme Roland Côté, et leur famille, à St-Boniface, cette semaine.

—Mme Edmond Croisetière et ses enfants, dans sa famille, à St-Gabriel de Brandon.

—Mme Nestor Pellerin, de Montréal, chez MM. Edgar Gervais et Narcisse Croisetière.

Magnifique séance

Il y eut une magnifique séance dramatique et musicale, donnée par les élèves du couvent du Sacré-Cœur, pour la fête patronale de M. le curé J.-A. Lapie. Voici le programme:

- 1—Duo "Snow Bells" par Mlle L. Veillette et Lafrenière
- 2—Chant de Fête: La Voix du cœur
- 3—L'égoïsme puni: Petite Comédie
- 4—Le Sauveur est né: Chant
- 5—On a volé l'Enfant-Jésus: Saynète enfantine

6—The Storm: Mlle F. Proulx

7—La Laitière et le pot au lait: Fable commentée par Mlle J. Arseneault

8—Solo de Violon par MM. Ph. Filion, et au piano le notaire Lamy

9—Ne vous inquiétez pas du lendemain: Saynète comique

10—La feuille d'érable: Chansonnette par Mlle Rita Deschênes, Rita Lacombe, Ida Déry et Germaine Bellemare

11—Solo de violon, par P. Filion

12—Adresse, par Mlle T. Blais

13—O CANADA!

14—Duo: Bacchante, Galop: Mlle Germaine Bellemare et Rita Lacombe

L'égoïsme puni

Personnages: Mme Dubois, pauvre veuve, Mlle A. Marineau

Fanny, petite fille de Mme Dubois, Mlle T. Matéau

Marguerite, petite fille de Mme Dubois, Mlle S. Laroche

Un groupe d'élèves

Sœur Bénédicte, religieuse institutrice, Mlle Ida Déry

Régine, jeune châteline, Mlle M. Filion

Ne vous inquiétez pas du lendemain

Personnages: Mme Lagrimonière, Mlle F. Proulx

Maria, sa fille, Mlle R. Lavergne

Shawinigan

St-Marc:—M. et Mme J.-B. Trépanier, née Laurette Lamy, ont le plaisir de faire part à leurs parents et amis de la naissance de leur premier enfant, le premier jour de janvier 1930. Mme Vve Sévère Lamy, grand'maman de l'enfant et le notaire W.-A. Lamy, son oncle, ont eu l'honneur d'être choisis comme parrain et marraine: Mlle Cécilia Lamy, tante de l'enfant, porta le bébé aux fonts baptismaux. L'enfant reçut au baptême les noms de Marie-Laurette-Yolande.

ST-SEVERE

Messe de Minuit

Par un temps idéal, nous avons eu une messe de minuit magnifique. M. le Curé officiait.

La musique religieuse et le chant ont été préparés avec soi, sous l'habile direction de Mlle Germaine Boisvert. Nous lui devons ainsi qu'à MM. les chœurs et Mlles les chanteuses, nos sincères remerciements.

Statistiques

16 baptêmes, un mariage et sept sépultures, dont quatre adultes et trois enfants.

Marguillier

Le 29 décembre avait lieu l'élection d'un nouveau marguillier. M. Edouard Anger fut nommé pour remplacer M. Isaac Guillemette sortant de charge.

Va et vient

De passage chez des parents à l'occasion des fêtes de Noël: M. et Mme Camille Dugout et leurs enfants; MM. Victorin et Charles-Edouard Héroux, Rodolphe Boisvert, Charles Chéné, Paul-Emile Lamy, Ephrem Lavergne, Léo Samson, Narcisse Noël, Charles Gélinas, Joseph Boisclair, Roland Robert, Mlles Rose-Estelle Dupont, et Annette Trahan, M. Philippe Lamy.

Des Trois-Rivières: M. et Mme Hormidas Dapont, MM. Conrad Deschênes, Freddie Dapont, Bruno et Alexandre Héroux, Henri Carboneau, Hervé Héon, Mlle Bernadette Milot, M. Robert Gélinas, M. Elie-Paul Héroux de St-Léonard, M. L. Aug-Georges Boisclair, d'East Barnet, Vermont.

LA SARRE

Nous avons eu une belle messe de minuit; le chœur a été très bien rendu par le chœur des hommes, aussi par les élèves du Professeur Bouchard qui dirigeait.

Les élèves du couvent ont chanté la Pastorale et les cantiques de Noël. Il y avait une nombreuse assistance et notre église avait revêtu ses nouveaux et beaux ornements.

M. le professeur Bouchard est de passage dans sa famille à Victoriaville à l'occasion des fêtes du jour de l'An.

Mlles A. Martel et J. Vallée étaient de passage à La Reine, ces jours derniers.

M. et Mme J.-A.-D. Leveillé et sa famille nous ont quittés pour aller s'établir ailleurs. La veille de leur départ quelques amis sont allés leur causer une surprise chez leur cousin, M. J.-A. Gagnon et leur ont présenté un cadeau souvenir. Il y eut chant, musique; tous se sont bien amusés.

Il y eut beaucoup d'activité pendant les fêtes, les vitrines de nos magasins regorgeaient de choses attrayantes, utiles et agréables, aux petits comme aux grands.

M. et Mme Alphonse Trépanier, leurs enfants, M. André Trépanier, de Simons, Ont., Mlle Justine Trépanier, de Ste-Jeanne-d'Arc, de passage chez leur mère Mme Georges-E. Trépanier, à l'occasion du jour de l'An.

Depuis quinze jours, nous avons du beau temps, peu de neige. Espérons que le beau temps se continuera.

Il y a beaucoup d'ouvrage par ici cet hiver.

A l'occasion du départ de M. Georges Bigot, M.D., et sa famille, un comité s'est formé afin d'organiser une soirée d'adieu qui a eu lieu à l'hôtel de Ville et à laquelle assistait un grand nombre de personnes.

Il y eut discours par M. le curé J.-E. Lalonde, M. J. Lavigne, maire, on lui présenta une adresse au nom de tous.

M. Georges Bigot remercia bien cordialement toutes les personnes qui leur ont témoigné tant de reconnaissance. M. Desrosiers adressa également la parole ainsi que MM. E. Lambert, Jim Chabornier, L. Boisvert, etc.

M. et Mme J.-O. Grenier ont allés dans leur famille à l'occasion des fêtes du jour de l'An.

La saveur de l'Orange Pekoe "SALADA" est sans contredit la plus délicieuse



Nouveaux convois au Pacifique

Train rapide de jour "Le Windsor" entre Montréal et Québec via Le Pacifique Canadien.

En raison de l'augmentation constante dans le nombre de voyageurs patronisant son excellent service de trains entre Montréal et Québec et la popularité toujours croissante de la ville de Québec comme centre de sports d'hiver, aussi afin de faciliter les voyages entre ces deux villes durant la session provinciale et le carnaval, le chemin de fer Pacifique Canadien a décidé de remettre en service "Le Windsor", trains rapides dans chaque direction, entre Montréal et Québec.

Ces trains font le trajet qui sépare Montréal de Québec en quatre heures et 45 minutes. Ils arrivent à la gare Windsor et partent de cette même gare, arrivant à Westmount et Montréal-Ouest ainsi qu'à l'avenue du Parc pour le trajet vers l'Ouest.

Le train No 350 quitte la gare Windsor, Montréal, à 1 h. 10 p.m.; Westmount, 1 h. 17 p.m.; Montréal-Ouest, 1 h. 25 p.m.; arrivant aux Trois-Rivières à 3 h. 35 p.m.; d'où un raccordement immédiat peut être fait pour Shawinigan Falls et Grand'Mère—quittant Trois-Rivières à 3 h. 45 p.m., et arrivant à la gare du Palais, Québec, à 5 h. 55 p.m.

L'Hon. Crerar sera élu par acclamation

Le comité de l'Association conservatrice du Manitoba en décide ainsi

Winnipeg, 7.—Le Dr H.-C. Hodson, président de l'Association conservatrice du Manitoba, a annoncé aujourd'hui que les conservateurs ne feront pas d'opposition à l'élection de l'Hon. T.-A. Crerar, dans Brandon, le 12 février prochain.

Au cours d'une réunion tenue hier soir, par l'Association conservatrice de Brandon, il avait été décidé de présenter un candidat en opposition à M. Crerar, mais le comité exécutif provincial en a pensé autrement. Le Dr Hodson dit que malgré le sentiment général en faveur de la décision prise par le

comité de Brandon, il était plus avantageux de ne pas faire d'opposition à ce moment, particulièrement en vue du fait que des élections générales auront probablement lieu à l'été.

FERMIERS

comment obtenir Plus de Lait des Vaches que vous possédez

Si vous êtes dans le cas de la plupart des fermiers de la province, le lait doit être votre grosse source de revenus. Vous vendez sans doute aussi, évidemment, des porcs et des oeufs, du foin et du grain; mais c'est sur vos vaches que vous comptez pour vous donner la plus forte partie de l'argent que vous déposez à la banque. De sorte que tout ce qui pourra vous aider à obtenir plus de lait de vos vaches cet hiver signifie autant de surcroît de profit.

Effectivement, la plus forte partie de votre travail sur la ferme pendant tout l'été consiste à vous pourvoir d'une quantité suffisante de racines et de foin pour nourrir les vaches pendant leur hivernement. Mais vous savez que les betteraves, les navets, les bettes et le foin même le meilleur ne contiennent pas assez de protéine. Les vaches requièrent une ration quotidienne de grain pour entretenir leur afflux de lait.

La Drèche Séchée de Brasserie

contient 21% de Protéine et ne coûte pas plus cher que le Son

Ce sont des grains que l'on emploie dans le brassage de la célèbre Bière Molson. C'est de la meilleure orge dont on a extrait l'amidon seulement. Ils contiennent tous les éléments producteurs de lait: la protéine, le germe et le gluten du grain entier.

Effectivement, la drèche séchée de brasserie contient plus de protéine par cent livres que la même quantité d'orge fraîche, parce que l'amidon en a été extrait et que la protéine est plus concentrée.

Les navets, betteraves, carottes, bettes contiennent moins de 2% de protéine. Le meilleur foin en contient environ 16%, le son et les criblures de blé de 12% à 15%, tandis que la drèche séchée de brasserie vous donne 21% de protéine et ne coûte pas plus cher que le son.

Molson's Brewery Limited
Brasseurs, depuis 182 ans, de la bonne vieille Bière Molson
906, rue Notre-Dame Est - Montréal

Brochure gratuite

Nous avons une nouvelle brochure qui décrit tout ce qui se rapporte à la drèche séchée de brasserie de Molson. Nous vous en enverrons avec plaisir un exemplaire gratuit. Demandez-le par lettre ainsi que les prix de la drèche séchée de brasserie à la tonne et au char.

Grande Tournée de Concerts Canadiens



On assistera à l'inauguration d'un mouvement musical dont la portée sera considérable au Canada. Il consistera en une série de six concerts, organisés sous les auspices du Pacifique Canadien et ayant pour but de mettre en vedette les compositions musicales d'auteurs canadiens et britanniques, ainsi que les talents de nos artistes. L'idée de ces concerts, née des grands festivals tenus par le Pacifique Canadien à Québec, Winnipeg, Banff, Vancouver et Victoria, marque une étape mémorable dans l'histoire de la musique en ce pays, et l'on doit féliciter les autorités de la grande compagnie de transport pour sa mise à exécution.

Chacun de ces six concerts sera successivement donné à Toronto, Winnipeg, Regina, Calgary, Vancouver et Victoria. Il est même possible que quelques autres villes soient encore ajoutées à celles qui seront favorisées par la visite des artistes du Pacifique Canadien. Au nombre des chanteurs et musiciens qui prendront part à ces concerts, on remarque Marjorie Kennedy Fraser, l'interprète des chants des îles Hébrides; John Goss, chanteur de chansons de marins; Rodolphe Plamondon, ténor canadien-français qui se distingue à l'Opéra de Paris; Stanley Maxted, ténor de Montréal; le Quatuor Hart House de Toronto et plusieurs autres artistes de réputation internationale, qui auront ainsi l'avantage de faire valoir leurs talents devant des auditoires d'élite.

L'intérêt suscité par ces tournées musicales est très vif dans tous les milieux et fait prévoir que cette belle innovation du Pacifique Canadien est appelée à remporter un succès complet.

LE GOIN DES DAMES



SOLIDARITE

Lorsque l'on appartient à une même race on a mille raisons de s'aimer et de s'entraider comme des frères élevés comme il convient dans un bon esprit de famille.

Mais lorsque de plus l'on a bénéficié de la même éducation, des mêmes leçons qui procurent l'avantage d'une même foi, du même milieu le lien devient alors le plus sacré de tous.

C'est en vertu de ce lien que je m'adresse aujourd'hui à toutes nos lectrices en faveur de notre institution régionale éprouvée, le Séminaire St-Joseph des Trois-Rivières.

Un cœur de femme ne se ferme jamais à la pitié, à la charité, et quand à cela il se joint toutes les raisons de gratitude qu'appelle une œuvre d'éducation classique au sein d'une population catholique, il semble que nul n'a le droit de se soustraire à ce qui constitue non seulement une générosité, une charité, mais bien un devoir de foi et de patriotisme.

DES LIVRES! DES LIVRES!!! voilà l'appel que lance le Séminaire si éprouvé. Plusieurs ont déjà répondu, et aussi généralement que promptement à cet appel. Qui ne peut en toute SINCERITE faire don d'un volume ou de la valeur d'un volume?

Ouvrages français, anglais, d'intérêt religieux, littéraire, ou historique, livres canadiens.

Plus de quarante mille volumes, c'est-à-dire toute la bibliothèque, ont été incendiés.

0-0-0

J'accuse réception d'un "Album-souvenir" d'un grand intérêt, redisant toute l'histoire du Séminaire par l'image, depuis 1869 à 1929.

On peut se procurer cet "Album-Souvenir" en s'adressant à M. l'abbé Albert Tessier, Séminaire St-Joseph, Trois-Rivières. Et voilà encore un moyen d'aider le Séminaire.

Fleur de GIVRE

Concours Littéraire

Si jeunesse savait... Si vieillesse pouvait...

DEUXIEME MENTION

A voir sourire sa maman quand elle se penche sur son berceau l'enfant apprend à sourire lui aussi. Un peu plus tard, à l'âge des observations et des pourquois, sur les réponses qu'il obtient l'enfant apprend une foule de choses qui le forcent à raisonner.

Plus tard encore à l'âge où l'enfant recourt à maman comme à son procureur général auprès de papa, il saura si maman en profite pour le lui répéter que malgré sa commodité, l'argent est dangereux quand on s'en sert trop à satisfaire ses fantaisies, parce que fantaisies deviennent vite habitudes, habitudes besoins, et besoins de ce genre matérialisation. Et quand l'enfant atteint dix-sept, dix-huit ans, si en sa présence chaque fois que l'occasion se présente, parents et éducateurs savent flétrir l'erreur, la dépouiller de son éclat et de son hypocrisie, montrer le mal dans toute sa laideur, louer le bien, le beau et le vrai, parler avec chaleur de tous les beaux côtés de la vie et du mérite qu'il y a à vaincre les difficultés: ils constateront comme les résultats chez cet enfant un jugement sain, une conduite analysée sur des convictions, un caractère bien trempé. Et à vingt ans, une jeunesse qui rêvera idéal au lieu de bâtir châteaux en Espagne, parce qu'on aura su la mettre en garde, la pétrir de noblesse et de grandeur d'âme.

Et je conclus après cet exposé que si jeunesse savait me semble être une question oiseuse parce que en général jeunesse sait et veut que jeunesse se passe selon l'éducation qu'elle reçoit.

Si Vieillesse pouvait.....

La vieillesse est le terme de la vie la veille de la mort. En voilà assez pour la traiter avec respect et vérité. Qu'est-ce que la vie? Que vaut la mort? Le petit catéchisme de Québec nous le dit: L'homme a été créé et mis au monde pour connaître, aimer et servir Dieu, afin de mériter d'aller jouir de Lui dans le ciel. Envisageons donc la vieillesse d'après cette vérité et posons à nouveau la question: Si vieillesse pouvait?

A première considération, nous pensons n'est-il pas vrai si vieillesse pouvait recommencer sa vie.

Le peut-elle? Oui, en vérité, elle le peut. Comment? Par le don que Dieu a fait à l'homme parvenu à cet âge le retour de la mémoire. Par le retour de la mémoire, par autant d'actes d'amour, la vieillesse peut réparer les moments regrettables combler les vides de sa vie. Et c'est ainsi qu'elle recommence.

Voulait recommencer autrement ne lui est pas souhaitable. J'en trouve la preuve dans les propres paroles de personnes autorisées. Edgar Quinet a dit: "Je m'attendais à la vieillesse comme à une cime glacée, étroite, noyée dans le brouillard. J'ai aperçu au contraire autour de moi un vaste horizon qui ne s'était jamais découvert à mes yeux, je voyais plus clair en moi-même et en chaque chose. Le Père Gratry compare la vieillesse à l'automne. "Cet automne, dit-il, ce n'est pas même une chute des feuilles; ce n'est qu'une chute des fleurs, chute nécessaire pour la venue des fruits." Et ailleurs, il ajoute: "O mon Dieu, donnez moi cette sérénité suprême d'une âme qui survit à ses passions." Il dit encore: "Je ne puis pas ne point m'apercevoir que plus je veux décrire mon commencement de décadence, plus il se trouve qu'au fond c'est un progrès que je constate." A soixante et quinze ans, Mgr Baunard, écrit dans son livre "Le Vieillard" Si le temps est de la monnaie, quel trésor n'est pas la vieillesse, riche de l'accumulation des années terrestres dont elle peut faire le prix des années éternelles." Ainsi soit-il pour chacun des lecteurs de cet article.

Violet de Pré

TROISIEME MENTION

Si jeunesse savait! Mais ne peut-elle donc savoir, jeunesse, quand à côté de toi chemine une vieillesse dont l'impuissance en face de l'expérience acquise est souvent la rançon de nombreuses années marquées par Dieu du sceau du dévouement et qu'on a dévidées en riant, les transformant en une partie de plaisir. Ne peut-elle donc t'instruire après de ce vieillard qui rend au terme de sa course se désolant de n'avoir plus le temps de combler les vides laissés dans sa vie par des devoirs à moitié remplis.

ple de son grand-père; oh! s'il savait ce que je sais, il pourrait te que je ne peux pas!"

Oui, si jeunesse savait, que la barque trompeuse du monde, se balançant lentement sur des eaux, aujourd'hui calmes et limpides, laissera demain percer sa voile et gronder son flot, pour le fugitif imprudent.

Si jeunesse savait, que les plaisirs passent comme la rapidité de l'éclair et que la passion satisfait, entraîne après elle le remords, cette cage étroite, où l'âme coupable se débat, toujours meurtrie par les plus affreuses chaînes: l'esclavage!

Si jeunesse savait, qu'en fréquentant le monde pervers, c'est pour elle la perte entière de la liberté, de la joie, du vrai bonheur, comme elle "le" méprisera!

Si jeunesse pensait, que son cœur si brûlant, se desséchera vite, au souffle de l'aigle mondain, comme elle serait plus sage, pour savoir que tout bonheur qui n'est pas de Dieu, laisse au fond de l'âme ce vide étrange qui l'accable et l'effraie.

Seule, triste, battue, la jeune personne du monde, ayant donné son cœur à tout et à tous, ne trouvera aucun ami, lorsque le malheur, par ses épreuves, aura posé son implacable joug. Adieu main, vers la sienne ne se tendra pour l'aider à se relever.

Alors, blanchi avant le temps, courbé sous le poids de l'adversité, au remords, n'osant même pas regarder le ciel, (qui le fait trembler) l'esclave du plaisir, s'éciera quelquefois avec regret, plus souvent avec désespoir: "Ah! si je pouvais revivre mes vingt ans, recommencer cette vie qui me fait peur, Seigneur, Seigneur, comme je ferais mieux!"

Cependant, l'Eternel peut lui répondre: "Je t'avais fait pour moi, mon Cœur, jamais ne t'a manqué; mes pieds se sont fatigués à te chercher, et ma voix s'est éteinte à t'appeler. Tu préfères le monde à mon amour, et dans ce sentier, tu ne trouveras jamais le repos!"

Réelles et terrifiantes paroles, que ne paissiez-vous jamais remémorer à nos oreilles!

Si la vie pour nous n'est qu'à son urdre, sachons être sage, sérieux, prudent, et préparons ainsi un avenir heureux et tranquille, sous le regard du Tout-Puissant. Et lorsque notre vie, comme la mèche qui lentement se consume, graduellement s'éteindra, nous pourrions, joyeux, ayant fait tout ce que nous avions à faire, nous enlever en paix, vers la patrie céleste.

Fleur de France.

SI JEUNESSE SAVAIT...SI VIEILLESSE POUVAIT!.....

Semblable à l'aurore d'un beau jour, l'enfant fait ici-bas son premier pas dans la vie. Après avoir été sanctifié par l'eau régénératrice du baptême, il semble vivre dans un ciel sans nuage. Tout ce qui l'entoure, le frappe à la fois, les rayons du soleil blessent ses yeux pour l'éclairer. L'air même qu'il respire et qui l'enveloppe le glace. Tel paraît cet être si faible aujourd'hui, et demain si orgueilleux.

Vient-il à franchir la première phase de son existence qu'un nouvel horizon à débrouiller le chaos que lui cachait ce monde nouveau qu'il vient d'habiter. Instinctivement, tous ses sens recherchent le bonheur, et il vole à sa poursuite. Nacelle, en avant! A la conquête des plaisirs, des joies terrestres! Alors le ciel s'assombrit, une tiède brise soulève la barque sur laquelle voguait notre jeune homme. C'est le premier écueil, première décevance des richesses humaines... Bonheur fugitif faut-il donc le poursuivre en vain? Ou bien, serais-tu là-bas à ce port que j'attendrai dans quelques années... Fuis, fuis encore au gré des flots, poursuis tes plaisirs, tes frivolités, tes passions, tes lectures malsaines, demande beaucoup à la vie, toi qui ne sais pas encore ce que demain t'apportera. Plusieurs déjà t'ont précédé dans cette course vertigineuse. Qu'en est-il résulté de leurs rêves éphémères, sinon qu'une amère déception, qui fut pour leur perte, car dans l'angoissant remords qui les poursuivait continuellement, une parole fatale et vengeresse déterminait leur propre condamnation. "Si j'avais su!" Trop tard hélas...

Car si la vieillesse désintéresse l'homme des luttes de la vie, elle le dépouille aussi de ses passions d'imprudent, le dévoile et pendant cet instant qui est le dernier le remonte à sa première nature afin de mieux lui faire comprendre le rôle qu'il a joué souvent à son insu. Ah! s'il pouvait retourner au combat, l'expérience acquise, au cours de sa longue randonnée réorganiserait l'orientation de sa voile. Il ne peut plus c'est pourquoi il se renferme tout entier dans le passé n'ayant plus de gîte ailleurs, tout comme le jeune homme se complait dans l'avenir plaçant dans ses profondeurs ses rêves et son idéal. Celui-ci en espère la réalisation, celui-là a vu s'écrouler un à un ses multiples projets d'avenir.

Voilà le lien secret qui les réunit l'un à l'autre. Ainsi que deux prisonniers ils regardent la vie à travers les barreaux, laissant dans le passé la fragilité des biens qui passent, sans cependant atteindre le vrai bonheur ici-bas.

"Sphina blanc".

SI JEUNESSE SAVAIT..... SI VIEILLESSE POUVAIT!.....

Que de fois, de nos jours, ce déplorable proverbe vient retentir à nos oreilles. Pour le faire disparaître c'est vous, enfants, qui le pouvez. Votre jeune esprit n'est point convaincu de l'importance de l'instruction pour plus tard; écoutez néanmoins les personnes expérimentées, et croyez. Hélas! trop d'écoliers ne comprennent ce besoin et rendent inutile ce temps si important.

Plus tard, vous le saurez, vous aimerez revenir sur vos pas, réparer ce temps perdu, mais une voix intérieure semblera vous dire: "Ce temps est passé pour toi, il est trop tard maintenant, pour y penser. Les personnes sans instruction, disent de plus qu'elles offriraient beaucoup pour être instruites."

Que de regret sur ce point!

O vous, petits enfants, qui n'avez point la classe que votre avenir est à plaudir; générez-vous bien de cette vérité et elle vous procurera beaucoup de paix et de bonheur.

SI JEUNESSE SAVAIT... SI VIEILLESSE POUVAIT!.....

Quels mots!... quelle leçon!! De tous temps on s'est plu à décrire les contrastes qu'éprouvaient les extrêmes phases de notre vie. Nos poètes en ont fait l'objet de leurs chants, la plume agile de nos prosateurs nous en a fait de délicieux tableaux vivants!

Mais y a-t-il images plus frappantes que celles créées par les simples mots de ce proverbe?... Image de la jeunesse, remplissant nos maisons de rires francs et perlés; la jeunesse, toute bouillonnante de vivacité, ne demandant qu'à savoir, qu'à dépenser cette vitalité qui les transporte tous!!

Ah! oui, si jeunesse savait! mais, la jeunesse ne sait pas!... Que voulez-vous? C'est l'été! Et un été joyeux, illuminé par le soleil du bonheur. Quelques nuages... parfois un orage... mais tout redevenant calme, tout renaît! On s'amuse, on jase et trop souvent on s'illusionne!...

Ah! les folies de jeunesse, les erreurs multiples, commises avec légèreté de cœur où l'âme est traînée dans la boue, en un mot, où se sème le malheur!!

Mais l'été de la vie n'est pas éternel, et l'automne, à pas lents, s'avance sur la mousse, il effeuille les fleurs, dénuée des érables, fait pleurer les chênes, balaye tout par son vent destructeur, jusqu'à ce que, las de toutes cruautés, il cède enfin à l'hiver qui complètera son œuvre de destruction.

Ah! l'hiver de notre vie! l'hiver qui apporte avec lui le glas des illusions! C'est à ce temps que "les jeunes" deviennent les "vieux", sauront que les plaisirs passent, que les chimères, une à une, s'en vont, que les rêves, vieux oiseaux nichés dans la pensée, s'échappent avec elles, effrayés ou déçus!!

La vieillesse! voilà l'âge des sages, l'âge où l'homme voit clair en lui-même, où la vie apparaît dans toute sa réalité!

Si vieillesse pouvait!! Si elle pouvait revivre les heures de jeunesse, comme elle éviterait ces folies, ces erreurs, ces fausses idées, en fin tout ce qui a été pour elle une cause de malheur physique et moral!

Où quels mots! et quelle leçon! Quelle leçon pour nous les jeunes qui ne savent pas!

Ah! puisse l'expérience des plus âgés nous ouvrir les yeux, nous inciter au bien, nous rendre prudents et sages.

Arrière les fausses illusions! les plaisirs trompeurs! la voie qui conduit au mal! Mais lançons plutôt ce cri de guerre: "En avant! marchons dans la voie du bien! dans le chemin des épreuves, mais qui conduit au ciel!! Soyons bons, nobles, courageux! et quand l'hiver viendra à pas givrés nous pousser vers la mort, nous serons heureux au souvenir des heures bien employées et bien remplies, au souvenir d'une jeunesse saine et bien vécue!!

Fernande Perron

SI JEUNESSE SAVAIT..... SI VIEILLESSE POUVAIT!.....

Si jeunesse savait, connaissait le bonheur d'autrefois, dans les goûts simples de nos Grands Parents, je crois qu'il y en aurait un grand nombre qui suivraient leurs exemples: habitudes de travaux rustiques, pour développer leurs muscles, nourriture saine et fortifiante, exemples de raffineries,

essences etc. — habillements solides et chauds, confectionnés par nos Grands-Mères—Elles filaient la laine et le lin, dans leurs temps de loisirs, et à ce titre elles étaient désignées sous les traits de la femme forte de l'Evangile.

"Les pelletteries ne se portaient pas en été, elles étaient soigneusement empaquetées pour l'hiver prochain"

Si vieillesse pouvait recommencer sa vie, je crois qu'elle se perfectionnerait de plus en plus, en vertu, en sciences, et en lettres, et pour éviter tout écueil dans ce temps moderne, elles s'attacheraient encore plus fortement à la direction de l'Eglise, elles mettraient en pratique avec beaucoup de sagesse, les enseignements donnés par le Souverain Pontife, nos Evêques et nos Prêtres. Et rediraient d'une voix forte à leurs petits enfants que la voie qui conduit au bonheur est un chemin étroit, rempli de ronces et d'épines, et le seul qu'il faut suivre pour arriver sûrement au Ciel!

Eugénie Duval.

SI JEUNESSE SAVAIT..... SI VIEILLESSE POUVAIT!.....

"Adolescent qui, de la vie n'as pas encore atteint les rudes ascensions, que ne donnerais-tu pour savoir ce que te réserve l'avenir?" Incertitude cruelle devant laquelle vainement se creuse l'esprit humain. Folle jeunesse qui l'abandonne à la coupe mondaine séduisante, en face de la réalité future, quel changement s'opère dans ton existence! Sans relâche, tu poursuis un idéal entrevu un soir de rêverie, et qui t'entraîne vers une montée fort douloureuse parfois... O bonheur fugitif, pourquoi fuit-il que sans cesse, nos âmes gravitent autour de toi sans te saisir jamais? On te cherche toujours, on tente de monter vers tes cimes inaccessibles, mais combien de fois ne trouve-t-on pas à ta place une amertume décevante qui fêle la coupe du cœur en toutes parts...

La science humaine est bornée; voilà le grand pourquoi de tant de fragilité. Qui, jeunesse, viendra un jour qui n'est pas l'homme et qui t'obligera à dire: "Si j'avais su..." Ces plus belles années de la vie, celles où l'on sent un besoin d'amitié échangée, bien souvent sont un incessant reproche pour l'âge mûr. C'est quelquefois pour n'avoir pas assez fécondé la fleur des jeunes ans que la vieillesse est un fruit si amer. Ah! tandis que tu aperçois un horizon baigné de lumières, jeune homme, puis qu'il en est encore temps, dis-toi les ténèbres de ton intelligence et souviens-toi que demain sera ce que tu l'auras fait: une sérénité reposante ou un dévorant "si j'avais su"...

Des vils tentateurs essaient de te traîner au souffle des passions il te conseillent une égoïste sagesse qui rampe vers l'ambition; n'écoute pas leur voix et résiste! souvent que le plaisir doit céder au devoir si l'on veut un avenir sans reproche. O jeunes gens, combien de fois vous méprisez l'idéal véritable: l'accomplissement intégral du devoir! Tous, pauvres, riches, roi, sujet, savant ou ignorant, nous devons proportionner notre vie aux talents que le bon Dieu a mis en nous: et lui donner la seule vraie destination pour laquelle il nous la conserve. Le temps précipité entraîne et t'entraîne à la carrière; tu t'achèteras vers le penchant, si tu pouvais l'agripper aux parois lisses et retenir un peu l'existence, mais... tu descends toujours. Regarde maintenant autour de toi; tourne un peu les yeux vers la génération passée. Tu te demandes pourquoi le front blanchi s'incline vers la terre; ah! c'est qu'il se remémore les événements de sa jeunesse et si sous les papérides alourdies, tu vois parfois perler une larme, souviens-toi que le remords est le plus tyrannique des maîtres et qu'il poursuit inlassablement son sujet. Pauvre vieillard, s'il pouvait recommencer ses jours... Une à une les feuilles mortes emportées par la course effrénée du vent, ses illusions ont fui. Il a accompli le périlleux voyage de la vie; il est souvent passé par des sentiers abrupts où son ardeur l'a perdu. S'il pouvait, s'il pouvait... Ah! printemps radieux déjà trop loin de lui, il n'en peut désormais contempler que les merveilleuses beautés et applaudir aux héroïques aspirations de ceux qui l'ont précédé. Pour lui, son terme approche, il sent déjà qu'avec effort, le sang coule dans ses veines et qu'un éternel adieu le placera en face de son éternité. C'est alors que telle une lame aigüe qui sans cesse tourne dans une plaque béante, l'angoisse fait couler de son cœur les larmes oppressantes du remords. Ah! pour n'avoir pas à pleurer sur ton passé enfui, mais afin que les vieux jours soient calmes et sereins, jeune homme, écoute et médite ces vers de Victor de Laprade:

"Plus haut dans le mépris des faux biens qu'on adore,
"Plus haut dans ces combats d'ortie
le ciel est l'enjeu".

"Plus haut dans vos amours!
Montez, montez encore!
"Sur cette échelle d'or qui va se perdre en Dieu!"

Jacques-Yvon.

Le 1er décembre 1929

Chère Amie,

Je viens de déposer mon livre de lecture, et je viens avec toi méditer ce vieux proverbe qui m'a frappée: "Si jeunesse savait... Si vieillesse pouvait!"

Ah oui! si tu savais jeune, jeunesse ce qu'est la vie! Si tu connaissais le monde et ce que sont ses joies! Si tu savais que derrière les illusions dorées de ce monde enchanté, se cachent de terribles déceptions, si tu savais que si, parfois dans ce monde trompeur on rencontre quelquefois des cœurs sincères, on est aussi trompé à chaque instant du jour. Car que te donnera-t-il ce monde vers lequel tu concentres les espérances de bonheur? Hélas! il te prouvera plus tard que les trompeurs et les lâches y sont bien nombreux.

Les roses que tu voudrais cueillir à ses fêtes ensanglantées tes mains et ton cœur, tu trouveras bien amère la coupe de ses plaisirs. S'il t'eût donné d'avoir l'expérience des vieillards que d'amères déceptions, tu saurais t'enlever. Car si vieillesse pouvait...

Oui, si vieillesse pouvait revenir au temps de jadis, si lui t'eût donné de recommencer sa jeunesse!

Eclairée par sa longue expérience que de douleurs cruelles elle saurait éviter, mainte fois elle marcherait rassurée dans le chemin de la vie, elle saurait sans se blesser, écarter les épines de la route. Et peut-être ne trouverait-elle pas le bonheur parfait; car celui-ci n'est pas de ce monde; mais elle serait heureuse autant qu'il est possible de l'être sur cette terre.

Blandinette Y. V.

RECETTES

Bonne recette pour servir des oeufs avec du pain rôti.

Faire rôtir des morceaux de pain et les beurrer ensuite. Mettre dans le plat prêt à servir. Faire une bonne sauce blanche, puis arrosez-les. Faites cuire 3 ou 4 oeufs frais durs, et puis à l'aide d'une passoire les répandre sur les rôties.

Mettez le tout dans le fourneau et faites chauffer deux ou trois minutes. On sert chaud.

Garniture de tarte aux fraises.

Détail — 1 tasse d'eau bouillante 1/2 tasse de sucre, 3/4 de tasse de fraises, 1 c. à table de farine de maïs (cornstarch).

Mode de préparation — Faire bouillir l'eau, ajouter le sucre et les fraises et passer au tamis. Faire bouillir de nouveau, joindre la farine de maïs délayée avec de l'eau froide et cuire pendant 5 à 8 minutes. Laisser refroidir et poser dans une assiette de tarte cuite.

Beignets de brioche à la groseille

Une brioche rassise, 3/4 lb de farine tamisée, une pincée de sel, une cuillerée de beurre fondu, Un décilitre de bière, Un blanc d'œuf, Une pâte à frire, lait chaud sucré et vanille, Un petit pot de gelée de groseilles.

Sur une couronne de brioche rassise, taillez, en les coupant en biais, des tranches épaisses d'un bon centimètre et à raison de deux par personne. Avec la farine tamisée, une prise de sel, une cuillerée de beurre fondu, un décilitre de bière, trois cuillerées d'eau et un blanc d'œuf en neige, préparez une pâte à frire et, autant que possible, une heure à l'avance.

Rangez les tranches sur un plat, arrosez-les des deux côtés de lait chaud sucré et vanille, mais simplement pour qu'ils en soient imbibés. Rangez-les ensuite sur une grille ou un tamis.

Faites dissoudre un petit pot de gelée de groseilles. Huit minutes avant de servir, trempez les tranches de brioche dans la pâte à frire et avec beaucoup de précaution pour ne pas les briser (veillez ce qu'elles soient bien enveloppées de pâte) et plongez-les dans la friture, qui doit être fumante, afin d'assurer instantanément la solidification de la pâte. Quand les beignets sont bien dorés, égouttez-les sur un linge et disposez-les en pyramide sur plat couvert d'une serviette pliée. Servez à part la gelée de groseilles.

LE COLONEL J.S. DENNIS PREND SA RETRAITE

Le colonel J.S. Dennis qui, depuis 28 ans, était au service du Pacifique Canadien, occupant durant cet intervalle divers postes dans les Départements de Colonisation et de Développement, dont celui de Commissaire-en-chef de ces deux importants services depuis 12 ans, prend aujourd'hui sa retraite, ayant atteint l'âge de 73 ans. C'est ce qui vient d'annoncer M. E.-W. Beatty, président du Pacifique Canadien à une réunion des directeurs tenue au bureau-chef de la Compagnie. Le colonel Dennis restera cependant à la disposition de la Compagnie et de son ancien département pour consultations ou conseils sur les questions de développement, colonisation ou immigration qu'il connaît à fond.

A partir du 1er janvier prochain, le département dont le colonel Dennis avait la direction de puis 1917, sera divisé en deux services, celui de l'Immigration et de la Colonisation, que dirigera M. J.-N.-K. Macalister, jusqu'ici adjoint du colonel Dennis, et celui du Développement, qui sera confié au major G.-G. Ommancey.

Le colonel John Stoughton Dennis naquit à Toronto en 1856 et était le fils de John Stoughton Dennis, premier arpenteur-en-chef du Canada et plus tard sous-ministre de l'Intérieur. En 1872, à l'âge de 16 ans, il se rendit pour la première fois dans l'Ouest et participa avec feu H.-B. Smith à l'exploration des lacs Winnipeg, Manitoba, Winnipegosis et cours d'eau s'y déversant. Après un cours d'un an sous la direction de feu Bolton McGrath à Aylmer, P.Q., M. Dennis passa ses examens avec succès et fut admis comme arpenteur des Terres du Dominion et, en 1878, il prit charge d'un groupe d'arpenteurs chargés d'établir le quatrième méridien dans les territoires du Nord-Ouest.

En 1879, à l'âge de 23 ans, le colonel Dennis entra à l'emploi de la Compagnie de la Baie d'Hudson comme arpenteur et ingénieur au Département des Terres et, pendant les trois ans qu'il passa au service de cette compagnie, il arpenta et divisa les propriétés en lots urbains à Winnipeg, Prince-Albert, Edmonton et Portage du Rat, aujourd'hui connu sous le nom de Kenora, Ontario.

En 1883, il ouvrit un bureau à son compte à Winnipeg et fut chargé de l'arpentage et de la division des lots urbains de Brandon, Prince-Albert, une partie de Regina et autres localités de moindre importance. Il fut à cette époque élu président de l'Association des Arpenteurs de Manitoba. En 1884, il fut chargé de l'arpentage de la location des mines de la basse Bow des Montagnes Rocheuses.

Lorsque Louis Riel déclencha sa rébellion en 1885, Dennis prit le commandement d'un corps des Arpenteurs qui porta le nom de "Dennis Scouts". En 1896, le Colonel Dennis fut élu vice-président de l'Association Américaine des ingénieurs en irrigation et, l'année suivante, entra au service du Ministère des Travaux Publics de l'ancien gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, avec quartiers-généraux à Regina.

En 1902, il entra au service du Pacifique Canadien, tout d'abord comme surintendant et ingénieur-en-chef en charge de la construction du vaste système d'irrigation au barrage Bassano. Subsequently, il fut promu au poste de géant du Département des Ressources Naturelles. Il devint plus tard assistant du second vice-président puis assistant du président, pour être finalement promu à son poste de commissaire-en-chef du Département de la Colonisation et du Développement, qu'il quitta aujourd'hui. En 1917, il fut élu président de l'Institut des Ingénieurs du Canada.

Pendant la guerre, le colonel Dennis fut nommé représentant canadien de la Commission Canado-Britannique de recrutement aux États-Unis, avec le rang de lieutenant-colonel. Il fut plus tard promu colonel et envoyé en Sibirie comme directeur du transport de la brigade canadienne. En 1918, il devint commissaire de la Croix-Rouge canadienne en Russie et président de la commission commerciale canadienne dans le même pays.

Le colonel Dennis a été honoré pour ses bons et loyaux services par plusieurs décorations dont la Croix de l'Ordre de St-Michel et de St-Georges, la Médaille du Nord-Ouest de 1885, la Médaille de la Grande Guerre (avec citation à l'ordre du jour), la médaille Victory, la Croix de Serbie, la Croix Rouge serbe et la Médaille des Vétérans de Mer et de Terre de Grande-Bretagne.

M. J.-N.-K. Macalister, qui était l'assistant du colonel Dennis et qui devient aujourd'hui commissaire-en-chef du Département de l'Immigration et de la Colonisation, est à l'emploi du Pacifique Canadien depuis 1907. Il naquit à

Ashton, Ontario et débuta dans les affaires dans un bureau de courtier de Montréal en 1898.

Il entra au service du Pacifique Canadien en 1907, s'occupant de colonisation pour la Compagnie dans plusieurs villes de l'Ouest des États-Unis et du Canada. Il vint à Montréal en 1926 pour occuper le poste de premier lieutenant du colonel Dennis. C'est un homme averti dans toutes les questions d'immigration et de colonisation qui saura certainement diriger d'une manière efficace l'important département qui lui est confié au Pacifique Canadien.

LES EAUX DU PARC JASPER SONT EMPOISSONNEES

AU MOYEN DE TRUITES MOUCHETTES DE L'EST

Les succès qui ont caractérisé l'introduction de la truite mouchetée de l'est dans les nappes d'eau jadis inhabitées du régime hydrographique des lacs Médécine-Maligne, sis dans le fameux parc national Jasper, Alberta, sont le résultat des récentes entreprises aussi importantes qu'intéressantes exécutées par le service de pisciculture de la direction des Pêches.

Des truites de ruisseau de l'est purent être facilement capturées cet été à la ligne volante dans tout le régime Médécine-Maligne et au fur et à mesure de la multiplication naturelle de ces poissons, les nappes d'eau du régime ci-haut désigné deviendront indubitablement de plus en plus recherchées des pêcheurs riverains et amateurs.

Il y a des milliers d'années, un éboulement de roc intercepta toute communication entre ces nappes d'eau et la rivière Athabasca. Cet accident géologique se produisit en toute vraisemblance avant que les poissons aient pu atteindre ces eaux car jusqu'à récemment, cette classe d'animaux y faisait complètement défaut. Sur les instances de la direction des Pêches, une investigation des lacs du parc Jasper fut entreprise par l'Office de Biologie du Canada et exécutée sous la direction du docteur C.-H. O'Donoghue, alors membre de la faculté des sciences de l'université du Manitoba, tout comme il est membre de l'Office de Biologie et du comité des Recherches sur la Pisciculture. A la suite d'observations faites pendant deux saisons, le docteur O'Donoghue préconisa l'introduction de la truite mouchetée de l'est (Salvelinus fontinalis) dans le régime hydrographique Médécine-Maligne.

Au printemps de 1928, le service de pisciculture y fit une première expédition de truite de ruisseau de l'est. Un deuxième envoi fut effectué cette année. Dans le cours de l'été dernier, on constata la présence de nombreuses truites qui, tout en n'étant âgées que de 16 mois, n'en mesuraient pas moins de 18 pouces de longueur et auraient frisé cet automne, ce qui aurait été une ponte très précoce pour des truites sauvages. Selon toute apparence, ces poissons étaient déjà parfaitement adaptés à leur nouveau milieu.

Un nouveau témoignage de la valeur et de l'utilité des opérations d'alevinage, entreprises par nos piscicultures, est constaté par l'accroissement du nombre des saumons atlantiques capturés cette année, en regard de la dernière saison piscicole, au campement de cueillette des oeufs de poisson exploité par le service de pisciculture de la direction des Pêches à la rivière Philippe, Nouvelle-Ecosse. En 1928, lors de l'établissement de cette station piscicole, 615 saumons reproducteurs furent capturés pour l'alevinage entre le 24 octobre et le 21 novembre. Ces reproducteurs avaient déjà été mis en captivité le 9 novembre, de sorte que les perspectives sont des plus engageantes par suite de l'accroissement qu'elles font prévoir dans la production des oeufs. Les efforts, tentés pour la cueillette des oeufs de saumon dans les rivières de la Nouvelle-Ecosse orientale, furent interrompus il y a quelque vingt-cinq ans en raison de l'insignifiance des résultats obtenus. Dans la dernière décennie, toutefois, l'empoisonnement de certaines rivières au moyen d'alevins provenant de nos pêcheries a eu pour effet d'en assurer le repeuplement comme le témoigne le nombre de poissons et d'oeufs déjà obtenus.

En 1902, il entra au service du Pacifique Canadien, tout d'abord comme surintendant et ingénieur-en-chef en charge de la construction du vaste système d'irrigation au barrage Bassano. Subsequently, il fut promu au poste de géant du Département des Ressources Naturelles. Il devint plus tard assistant du second vice-président puis assistant du président, pour être finalement promu à son poste de commissaire-en-chef du Département de la Colonisation et du Développement, qu'il quitta aujourd'hui. En 1917, il fut élu président de l'Institut des Ingénieurs du Canada.

Pendant la guerre, le colonel Dennis fut nommé représentant canadien de la Commission Canado-Britannique de recrutement aux États-Unis, avec le rang de lieutenant-colonel. Il fut plus tard promu colonel et envoyé en Sibirie comme directeur du transport de la brigade canadienne. En 1918, il devint commissaire de la Croix-Rouge canadienne en Russie et président de la commission commerciale canadienne dans le même pays.

Le colonel Dennis a été honoré pour ses bons et loyaux services par plusieurs décorations dont la Croix de l'Ordre de St-Michel et de St-Georges, la Médaille du Nord-Ouest de 1885, la Médaille de la Grande Guerre (avec citation à l'ordre du jour), la médaille Victory, la Croix de Serbie, la Croix Rouge serbe et la Médaille des Vétérans de Mer et de Terre de Grande-Bretagne.

M. J.-N.-K. Macalister, qui était l'assistant du colonel Dennis et qui devient aujourd'hui commissaire-en-chef du Département de l'Immigration et de la Colonisation, est à l'emploi du Pacifique Canadien depuis 1907. Il naquit à

semaine qui fut l'une des plus brillantes de la série. On trouvera dans ces pages une bonne vue d'ensemble des sujets traités et d'intéressantes réflexions. La direction de l'Ecole sociale populaire qui édite cette brochure y a ajouté quelques articles parus sur le même sujet, entre autres celui du chanoine Rychmans, de Louvain, publié dans la Revue des Idées et des Faits de Bruxelles. Cette brochure se vend 15 sous l'exemplaire, \$10,00 le cent, port en plus, à l'Action Paroissiale, 4260, rue de Bordeaux, Montréal.

L'ALMANACH DU PEUPLE POUR 1930

Avec 1930 l'Almanach du Peuple Beauchemin entre dans sa 61ème année. Comme toujours il contient des renseignements intéressants et des informations très utiles. L'on y trouve tout ce qui est susceptible de nous faire connaître les choses de canadiennes, les activités canadiennes et les événements importants qui se sont déroulés au cours de l'année 1929, avec en regard des illustrations qui ajoutent de l'intérêt à ces éphémérides. Les éditeurs méritent des félicitations pour cette innovation de même que pour cet aperçu sur notre pays et sur notre province. On ne peut jamais trop vulgariser l'amour du sol et la Librairie Beauchemin par son almanach à toujours eu à cœur de diffuser cette noble et patriotique idée.

En nous donnant des monographies sur nos institutions nationales et en nous définissant le but et la mission qu'elles poursuivent, l'Almanach du Peuple fait une oeuvre excellente, car il nous rappelle une fois l'an que ces associations sont devenues des nécessités à cause des multiples services qu'elles rendent à la communauté en général. Que dire maintenant du mouvement économique ici au pays et dont nous trouvons à chaque page de l'Almanach du Peuple un résumé succinct et complet à la fois.

Il y a de tout dans cet ouvrage: arts, science, géographie, météorologie, géographie, histoire, religion, agriculture, nérologies et variétés. C'est le compendium trouvé pour la famille qu'elle demeure soit dans les grands centres, soit à la campagne. On ne se lasse pas de le consulter et l'on est sûr d'avance d'y trouver ce que l'on cherche. D'un format très commode, il se manie très aisément, d'une très jolie toilette typographique, il se lit sans difficulté. Il peut être mis entre toutes les mains et l'enfant comme l'adulte y trouve son profit.

Bref nous n'en finirions pas s'il fallait énumérer les mille et une choses dont cet Almanach est rempli. Le moyen le plus sûr de constater par soi-même les avantages réels de cet Almanach, c'est de se le procurer immédiatement. On ne regrettera pas son achat, puisque cet achat donnera des résultats inappréciables. L'Almanach du Peuple maintient sans cesse sa réputation d'être au point et à la page. Il s'améliore chaque année et devient de plus en plus complet. Malgré le grand nombre de sujets qu'il embrasse, il n'oublie pas son chez nous et c'est là, croyons-nous, son plus beau titre et le succès de sa popularité toujours grandissante.

Le métier

Voici d'abord notre vieille connaissance, le roquet; vous savez, le roquet de nos mères et de nos grand-mères, et des grand-mères de nos grand-mères. Nobilité par les faveurs des reines antiques, et partant, jouissant d'une indépendance reconnue de tous, son rôle après du métier, consiste dans le filage de la "chaîne" et de la "tissure"—laine ou chanvre—que celui-ci transformera en étoffe ou en toile. Il ne déroge ni ne s'abaisse; mais il se prête seulement, et le plus aimablement du monde.

Vient ensuite par ordre de grandeur, le "roquet à cannetier", qui ne ressemble à son presque homonyme que de nom. Il s'empare de la "tissure" pour en remplir les "trèms", puis de la "chaîne" pour en combler les grosses "cannelles", de là son nom.

Le "cannelier" apparaît ensuite droit, rigide et sec comme un maestro. Artiste avant tout, il groupe avec art les cannelles dodues et bien chantantes et leur fait exécuter l'hymne national du tintamarre.

Enfin "l'ourdissoir"—on comprendrait aussi l'ourdissoir—tend ses larges bras mouvants sur lesquels "l'ourdissière" enroule en spirale les brins de toutes les cannelles qui se dévident, en faisant le bruit dont je viens de parler. Arrivés ce travail minutieux de "l'ourdissière", les missions de "l'ourdissoir" et du "cannelier" sont terminées. Car, il est bon de vous dire que "la pièce est cordée".

Le métier, jusqu'alors digre et silencieux, se présente maintenant et tend ses bras vides. L'ourdiss-

seuse y attache d'abord un long et lourd peigne de bois, vrai démolisseur pour la "chaîne" qui y passe et monte s'enrouler sur le rouleau de l'arrière. L'extrémité des brins—"les penes"—ont d'abord "passées en lames"; puis au moyen d'un crochet d'osier, "passées en roses", et enfin nouées à la baguette que retient des "cordeaux" attachés au rouleau d'avant. Les deux rouleaux, tournant en sens inverse, bandent la "chaîne" de la pièce qui, ainsi, est montée.

La pièce ainsi "parée", la travailleuse s'assied à son "cavrage" avec autant de bonheur qu'un organiste à son clavier, mais pour faire produire au sien, il est vrai, un tout autre genre d'harmonie. Son pédalier et son clavier, à elle, étaient les "marchettes" que les "ansouples" unissaient aux lames. Celles-ci étaient disposées de telle manière qu'en abaissant l'arc au moyen d'une marchette, on faisait lever l'autre, et vice versa, ouvrant ainsi dans la "chaîne" un passage libre à la "navette", chargée de "tisser".

Le ros d'acier ou d'osier, qu'enroulait la chaîne mobile pendue devant la travailleuse, et qu'à "tour de bras" elle ramenait vers elle, venait battre et serrer les brins de cette tissure. C'était comme son "grand jeu" celui dont le bruit couvrait celui des marchettes et des lames. Lorsque la travailleuse avançait un léger berceement de barcarolle, se penchait simultanément de la gauche à la droite, de son métier, puis de la droite à la gauche, pour lancer sa navette, alors seulement "la pièce marchait". A voir la grâce austère de ce geste, on oubliait presque le vacarme qui en était la cause. Et l'on n'y pensait plus de "tissu" si on arrivait à se pencher sur le tissu qui en était le résultat pratique.

C'est surtout aux expositions régionales ou provinciales qu'il fallait aller, pour se rendre compte de ce beau "travail au métier" exhibé par les femmes et les filles d'habitants, et pour en admirer la force et la finesse, autant que l'art ingénu et orimif.

Il y avait tout d'abord "la grosse étoffe du pays", grisonnant la plupart du temps. On la teignait aussi quelquefois en bleu, avec une recette qu'on pourrait fournir, en classant nos souvenirs d'enfance. Cette étoffe bleue ou grison, envoyée au "moulin à cardes" pour être pressée et foulée avec soin, devait habiller le cultivateur et ses garçons, depuis les calottes à "bavaloises" jusqu'à la "cloque" à capuchon inclusivement. C'est avec cela qu'ils faisaient leurs beaux dimanches.

Venaient ensuite les étoffes "fleuries", carreautes ou "fléchées". Les "créatures" s'en faisaient de belles robes garnies d'un biais et de boutons de velours. Lorsqu'elles s'habillaient "avec", elles n'avaient pas honte "en toute", de "débarquer" de voiture au "dernier coup" de la grand-messe, alors que tout le monde était encore sur le perron de l'église. Elle faisait envie à la maîtresse elle-même.

On pouvait voir aussi aux expositions les "flanelles simples, croisées ou balarées", pour les chemises, jupes, draps, courte-pointes, etc. Puis encore, la toile de lin et la toile d'étope. Enfin paraissait la "catalogne", notre tapis national. Tissées de couleurs voyantes, les catalognes étaient destinées à la "place" de la grand-chambre et au "cabinet" des étrangers. Avec des teintes neutres et des tons moins "criards", elles étaient mises en "laises", un peu partout dans la maison, et jusque dans le "fournil". Lorsqu'elles étaient pâles ou même toates blanches, elles servaient de couvertures de lit. Parmi ces dernières, celles qui étaient préparées "avec plus de soin et partant plus fines, devenaient des "coavrepieds" de "ber" et même des tapis de table.

Roquet, métier et "Cie limitée" s'unissaient pour remplir les commodes et les "armoires à deux battants", de draps de toile et de flanelle, de jupes et de "mantelettes", et que sais-je encore... sinon que tout cela sentait le "foin d'odeur" de "sept lieues à la ronde".

Quand la mère voulait se "remper", elle savait bien trouver la robe de "mérinos" pour l'hiver, à côté de celle de "popeline" pour l'été. Son chape de franges, en soie fleurie ou gros-de-Ni-ples plié avec dévotion, supportait le chapeau-à-bee, avec des "gorgettes-falle-de-pigeon"—larges comme ça. Tout à côté, l'entoureaux d'ivoire qui avait bien coûté "six shellings six sous", et les merettes de filotelle qu'on ne trouverait plus à l'heure pour un "éca et six". Quant aux bottines de "prunelle", avec un bout de "cair à patente", ou aux souliers de "lastine", s'ils n'étaient pas tout au ras, ils y étaient tout de même, croyez-le.

Le "père n'était pas moins faraud" avec ses pantalons et son "surcoat" de drap fin; sa veste de "corde royal", son "devant de chemise en bazar", ses collets à pointes et l'ample cravate du temps de la régence, sans oublier gris ou noir,

son chapeau de Paramantha.

C'étaient leurs habits de noces tous deux. Lorsqu'ils s'en revêtaient, ils se redressaient instinctivement, et s'en allaient "bras dessus bras dessous", comme des mariés du matin. Après avoir servi à leur mariage, à quelque baptême de cloches, visite de l'évêque pour la Confirmation, ou autres occasions solennelles semblables, ces vêtements les "endimanchaient" encore pour les noces de leurs garçons et de leurs filles comme aussi pour être de "cérémonie" chez les uns et les autres, et même "pour porter" un mort. Ils désiraient de plus y être ensevelis, afin d'arriver aux portes du paradis, parés comme au jour de leur union, pour célébrer les grandes noces éternelles, couronnant et prolongant sans fin celles commencées ici-bas.

A ce bonheur qu'ils avaient goûté ensemble, sur le même coin de terre et dans une si constante communion de vues et d'intérêts, le métier n'était pas étranger. Au cours de cette longue vie, il n'avait cessé de leur prodiguer les fruits de son industrie, les enveloppant pour ainsi dire dans l'atmosphère de ses bienfaits.

Fr Gilles, o.f.m.

Nominations ecclésiastiques à Joliette

M. le curé Leblanc, de St-Thomas, nommé curé de St-Cuthbert

Joliette, 8.—S. G. Mgr Papineau, évêque de Joliette, vient de faire

A celles qui sont ambitieuses. Gros salaire. Grande demande à la culture de Beauté et la Coiffure. Joignez le plus grand système du Canada. Diplôme décerné. Écrivez pour information. ACADEMIE MARVEL 8 Ste-Catherine Est - - - Montréal

POUR VOS ACHATS DE CHEVAUX



VOYEZ BORDELEAU

Je reçois aujourd'hui un char de beaux, gros, jeunes chevaux, pesant de 1,100 à 1,700 livres. Tous bien domptés, double et simple, à vendre à des prix défiant toute compétition. Une visite est sollicitée.

J.-P. BORBELEAU

Commerçant de chevaux, Hôtel Commercial et Hôtel Lamothe,

Tél. 3265 ou 3718

les nominations suivantes:

M. l'abbé Maxime Amont, ancien curé de St-Clément, curé de la paroisse de St-Thomas, en remplacement de M. l'abbé E. Leblanc.

La cérémonie d'intronisation fut présidée par Mgr Piette, chancelier de Joliette. Sa Grandeur et le titulaire ont fait quelques remarques appropriées et il y eut du beau chant à l'orgue.

M. l'abbé Edouard Leblanc, ancien curé de St-Thomas, a été nommé curé de St-Cuthbert, en remplacement de feu l'abbé Forest, décédé dernièrement subitement. C'est M. le chanoine Dey, de Berthier, qui présida l'intronisation du nouveau titulaire. Après la messe, il y eut réception au presbytère à laquelle étaient invités les notables de la place, les ecclésiastiques, etc.

Ces deux cérémonies ont eu lieu au cours des offices paroissiaux du jour de l'Épiphanie.

Le tourisme en Acadie

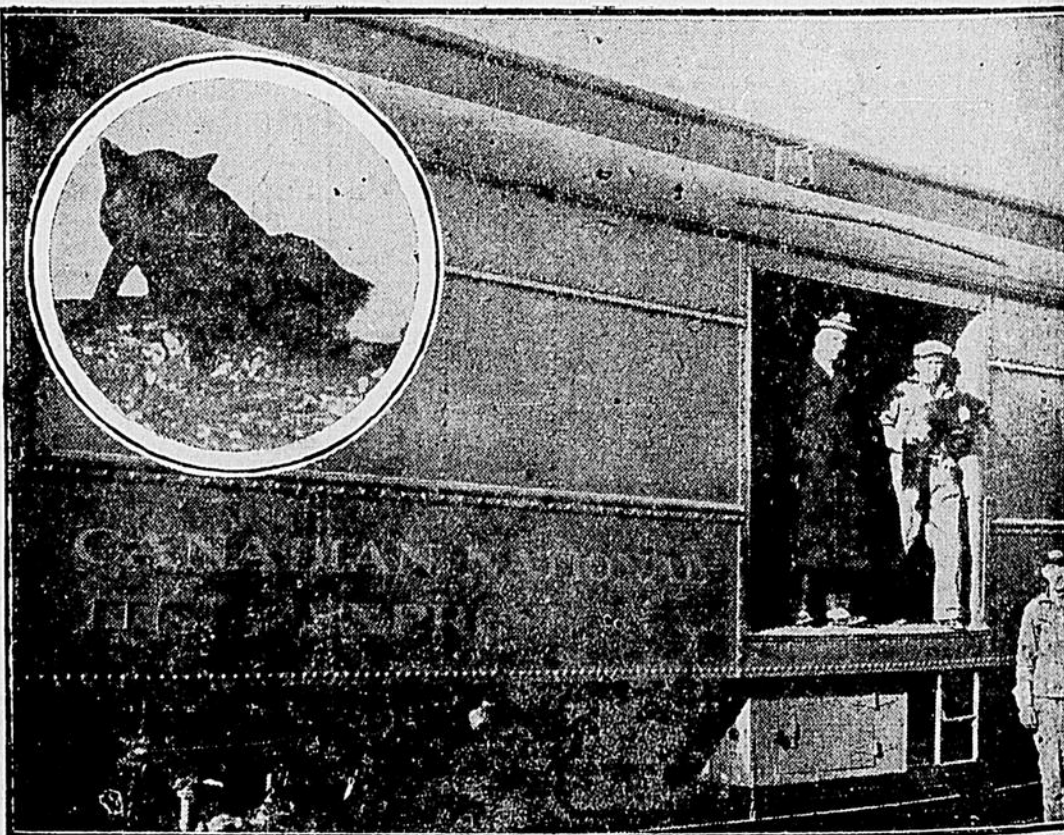


Chapelle commémorative et statue d'Evangeline à Grand-Pré

La vogue du tourisme s'accroît de façon remarquable au pays d'Evangeline, si l'on en juge par le fait qu'au cours de l'été de 1929, 15,787 touristes sont allés visiter le monument et la chapelle commémorative érigés à Grand-Pré, à la mémoire de l'héroïne de Longfellow, comparativement à 12,666 visiteurs en 1928. Le parc historique qui se dresse le monument, œuvre du sculpteur canadien-français Hébert, a été aménagé sous les soins du chemin de fer Dominion Atlantique, filiale du Pacifique Canadien, qui en était le propriétaire avant de l'offrir à la société de l'Association. Le puits d'Evangeline ou, suivant la tradition, Evangeline allait puiser de l'eau et rencontrer son fiancé Gabriel, est resté dans son état primitif, et la Société de l'Association, organisation nationale des Acadiens, a fait construire, il y a quelques années, la petite chapelle que l'on voit aujourd'hui au fond du parc. Cet endroit, abandonné et désolé autrefois, a maintenant été transformé en l'un des lieux les plus attrayants de la Nouvelle-Ecosse, et les touristes y défilent par milliers pendant la belle saison. Au

cours de l'été 1929, il y eut 8,124 visiteurs des États-Unis, 7,503 des autres provinces du Canada et 100 d'autres parties de l'Empire Britannique et de pays étrangers. On a pu y voir des nationaux du Danemark, de la Tchéco-Slovaquie, de l'Afrique-Sud, de Porto-Rico, d'Alger, des Indes, du Soudan, du Mexique, du Japon, de la Chine, d'Australie, de Finlande et des îles Fidji. La vallée d'Evangeline n'est pas seulement intéressante par ses souvenirs historiques; elle se recommande aussi par sa beauté pittoresque, son climat agréable et l'hospitalité de sa population. Ses vergers, qui produisent des fruits savoureux, sont réputés dans le monde entier. Le Pacifique Canadien, par son service de bateau sur la baie de Fundy, entre St-Jean et Digby, met l'Acadie en relation directe avec son réseau et le reste du Dominion. L'an prochain, un nouveau bateau que la compagnie fait présentement construire en Ecosse, sera affecté à cette traversée, qu'il accomplira encore plus rapidement que l'"Empress" actuel.

RENARDS POUR LA SIBÉRIE



Pour la première fois une quantité de renards argentés vivants vient d'être envoyé en Sibirie. On comptait dans l'expédition 131 renards de l'île du Prince Edouard, tous adressés à la ferme expérimentale soviétique, à Vladivostok (Sibirie). Les renards ont fait le voyage de l'île du Prince Edouard à Seattle dans un fourgon spécial des messageries de la Canadian National Express. De Seattle ils seront dirigés vers Kōbe, Japon, et de là sur Vladivostok. Un agent des éleveurs accompagne ces animaux de luxe et verra à ce qu'ils ne manquent de rien.

(Photos Canadien National)